



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique

**n°1003**

du 1 avril 2024



## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
- Promotion de grade 2024 - Tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés, certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale	<b>4</b>
<b>Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques</b>	
- Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale par liste d'aptitude : détachement, renouvellement de détachement, intégration à l'issue d'un détachement ou intégration directe dans le corps des IA IPR ou des IEN / réintégration dans le corps d'origine au titre de l'année 2024	<b>9</b>
<b>Division des Établissements d'Enseignement Privés</b>	
- Promotion de grade - Tableau d'avancement à la hors classe des maîtres contractuels relevant de l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, certifiés, PLP, PEPS et PE affectés dans les établissements d'enseignement privés sous contrat au titre de l'année 2024	<b>15</b>
- Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures - Promotion 2024	<b>20</b>
<b>Division des Examens et Concours</b>	
- Baccalauréat général - Enseignement de spécialité «numérique et sciences informatiques» - Epreuve de terminale Partie pratique - Session 2024	<b>24</b>
- Centres épreuves des examens professionnels niveaux III et IV - Session 2024	<b>31</b>
<b>Division du Budget et de l'Aide à la Décision</b>	
- Avantages en nature «logement» 2024	<b>88</b>

.../...

<b>Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés</b>		
- Appel à candidatures : enseignants pôle d'enseignement pour les jeunes sourds - Rentrée scolaire 2024		<b>95</b>
<b>Pôle Académique des Frais de Déplacement</b>		
- Instructions relatives à l'indemnisation des frais de changement de résidence des personnels affectés à la rentrée 2024 dans un département d'outre-mer ou dans la collectivité d'outre-mer Saint-Pierre-et-Miquelon		<b>100</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
**RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités  
**REDACTEUR EN CHEF** : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille  
**CONCEPTION, REALISATION** : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



DIPE/24-1003-880 du 01/04/2024

**PROMOTION DE GRADE 2024 - TABLEAUX D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS AGREGES, CERTIFIES, DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Références : Décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié - décret n° 72-581 du 4-8-1972 modifié - décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié - décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n°2017-120 du 1-2-2017 - arrêté du 10-5-2017 modifié - décret n°2019-234 du 27/03/2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique - arrêté du 14/06/2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'État - lignes directrices de gestion ministérielles parues au BOEN spécial n°3 du 07/12/2023 - lignes directrices de gestion académiques parues au bulletin académique spécial n°507 du 19/02/2024.

Destinataires : Monsieur le président d'Aix Marseille Université - Monsieur le président d'Avignon Université - Monsieur le président de l'école centrale de Marseille - Monsieur le directeur de l'Institut d'études politiques - Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs de services académiques - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement privé du second degré - Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré - Mesdames et messieurs les conseillers techniques - Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale des premier et second degrés - Mesdames et messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI, Chef de Bureau - 04 42 91 74 26 - Mme BOURGEOIS, Gestionnaire - 04 42 91 71 48 (corps des Certifiés, PLP et PSYEN) - Mme SALOMEZ, Gestionnaire - 04 42 91 73 44 (corps des agrégés) - Mme SCHNEIDER, Gestionnaire - 04 42 91 73 76 (corps des CPE et PEPS) DIPE-bureau des actes collectifs

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports parues au bulletin officiel de l'Éducation nationale et aux lignes directrices de gestion académiques parues au bulletin académique visé ci-dessus, la présente circulaire a pour objet d'indiquer les modalités d'inscription au tableau d'avancement établi en vue de cette promotion.

## **I - ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Conformément aux textes réglementaires, l'avancement de grade par voie d'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle s'effectue par appréciation qualitative sur le parcours et la valeur professionnels des agents au regard de l'ensemble de la carrière.

## **II - CONDITIONS D'ACCÈS**

Peuvent accéder à la classe exceptionnelle les agents ayant atteint, au 31 août 2024, au moins le 4<sup>e</sup> échelon de la hors classe de leur corps concernant les professeurs agrégés ou au moins le 5<sup>e</sup> échelon de la hors classe de leur corps concernant les autres corps.

Les agents promouvables doivent être en position d'activité dans le second degré, de détachement, ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration au 31 août 2024.

En principe, le fonctionnaire placé en disponibilité cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite. Par dérogation à ce principe, lorsqu'un fonctionnaire bénéficie d'une disponibilité au cours de laquelle il exerce une activité professionnelle, il conserve désormais, dans la limite de cinq ans, ses droits à l'avancement. Le bénéfice du maintien des droits à l'avancement est conditionné à la transmission des pièces justificatives par le fonctionnaire concerné chaque année, conformément à l'arrêté du 14/06/2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une

activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'État.

Cette disposition concerne les agents en disponibilité depuis le 07/09/2018.

Les agents en disponibilité pour élever un enfant, conformément à l'article L.515-9 du Code général de la fonction publique sont promouvables au titre de cette campagne.

Tout personnel remplissant les conditions statutaires verra sa situation examinée.

Il est rappelé que les agents en situation particulière (congé de longue maladie, en poste adapté de courte durée, etc...) qui remplissent les conditions sont promouvables et seront examinés au même titre que les autres.

### **III - CONSTITUTION ET ÉVALUATION DES DOSSIERS SERVANT À L'ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS**

Tous les personnels promouvables sont informés individuellement par message électronique via I-Prof.

La constitution des dossiers se fait exclusivement par l'outil de gestion internet I-Prof qui permet à chacun des agents promouvables d'actualiser, d'enrichir les données figurant dans son dossier, par une démarche individuelle et active.

#### **A - Mise à jour des dossiers par les agents**

Chaque agent promouvable pourra accéder sur l'application I-prof à son dossier pour l'actualiser et l'enrichir jusqu'au 8 avril 2024.

Au-delà de cette date les modifications introduites ne pourront plus être prises en compte pour cette campagne mais seront enregistrées pour la promotion 2025.

#### **B - Évaluation des dossiers par les chefs d'établissement et les corps d'inspection**

La procédure d'avancement au grade de la classe exceptionnelle s'effectue en deux étapes.

1. Dans un premier temps, le chef d'établissement et l'inspecteur compétent, ou l'autorité hiérarchique pour les personnels affectés dans un établissement du supérieur ou en position de détachement, portent un avis sur la promotion de chaque agent promouvable relevant de sa responsabilité.

Concernant les psychologues de l'Éducation nationale, les avis sont portés par :

- L'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation compétent et celui du directeur du centre d'information et d'orientation dans lequel il est affecté, pour ce qui concerne les psychologues de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » ;
- L'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale et celui de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation compétent, pour ce qui concerne les psychologues de l'Éducation nationale exerçant des fonctions de directeur de centre d'information et d'orientation ;
- L'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et celui de l'inspecteur de l'Éducation nationale adjoint, pour ce qui concerne les psychologues de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et apprentissages » ;
- L'autorité auprès de laquelle le psychologue de l'Éducation nationale exerce ses fonctions pour ce qui concerne les agents exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur ou dans un service ou établissement, non mentionné ci-dessus et placés sous l'autorité d'un recteur.

Cet avis peut prendre trois formes :

- Très favorable
- Favorable
- Défavorable

Cet avis est rendu sur la base d'une appréciation de la valeur professionnelle de l'agent promouvable en tenant compte de l'ensemble de sa carrière. L'implication en faveur de la réussite des élèves, l'engagement dans la vie de l'établissement, la richesse et la diversité du parcours professionnel font notamment partie des critères d'examen

**Les avis très favorables et défavorables doivent être motivés.** Des sanctions disciplinaires, des procédures disciplinaires en cours, peuvent par exemple être de nature à justifier un avis défavorable.

**Les avis très favorables sont reconduits annuellement, sauf exception motivée.**

Les agents auront la possibilité de consulter les avis émis sur leur dossier par les évaluateurs du 27 mai au 7 juin 2024 sur I-Prof. **Ces avis ne sont pas susceptibles de recours.**

- **Évaluation des dossiers des personnels affectés dans les établissements de l'enseignement secondaire par les corps d'inspection et chefs d'établissement :**

**DU 8 AVRIL AU 15 MAI 2024 INCLUS**

L'évaluation se fera au travers de l'application I-Prof.

- **Évaluation des dossiers par l'autorité hiérarchique des personnels affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur, des services académiques, ou détachés dans l'enseignement privé :**

Les listes des éligibles qui exercent au sein de ces établissements vous seront adressées par la division des personnels enseignants (DIPE), bureau des actes collectifs, **le 8 avril 2024.**

L'évaluation se fera au moyen d'une **fiche d'évaluation « papier » jointe en annexe 1 (pas d'accès à I-Prof)** à retourner par mail dûment datée et signée au rectorat DIPE - bureau des actes collectifs - ([ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)), **au plus tard le 15 mai 2024 (format word).**

Je vous rappelle l'importance que revêt votre implication dans ce dossier. Vous veillerez tout particulièrement à informer vos personnels des avis que vous serez amenés à leur attribuer.

2. Dans un second temps, le recteur recueille l'ensemble des avis. Il effectue une première sélection après avoir notamment examiné l'ensemble des avis très favorables rendus par les évaluateurs.

Pour arrêter le tableau d'avancement, le recteur applique, pour cet effectif, à valeur professionnelle égale, les critères de départage suivants :

- l'ancienneté dans le corps ;
- l'ancienneté dans le grade ;
- l'échelon ;
- l'ancienneté dans l'échelon.

Ces critères de départage sont le cas échéant appliqués aux situations des agents ayant fait l'objet d'un seul avis très favorable (pour les personnels affectés dans un établissement du supérieur ou en en position de détachement) ou d'un avis favorable.

Une attention particulière sera accordée à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des propositions.

Je vous demande d'apporter une attention particulière à l'information individuelle des personnels concernés, y compris les personnels absents (décharge syndicale, congé de maladie, maternité, congé de formation...) par tout moyen à votre convenance.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour le bon déroulement de ces opérations.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels enseignants  
du second degré public  
d'éducation et des psychologues**

**Annexe 1**

**TABLEAUX D'AVANCEMENT À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS  
AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES  
PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CONSEILLERS PRINCIPAUX  
D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**PROMOTION 2024**

Pour les personnels affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, un service  
académique ou détachés dans l'enseignement privé **UNIQUEMENT**

**FICHE D'ÉVALUATION PAR L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Discipline :** .....

**Établissement :** .....

**Échelon :** .....

**AVIS :**

TRÈS FAVORABLE

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

**APPRÉCIATION LITTÉRALE (uniquement pour les avis très favorables et défavorables)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à  
Le

Signature de l'autorité hiérarchique

**A retourner par mail dûment daté et signé par envoi groupé au rectorat / DIPE – bureau des actes collectifs – [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr) au plus tard le 15 mai 2024.**



DIEPAT/24-1003-1626 du 01/04/2024

**ACCES AU CORPS DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE PAR LISTE D'APTITUDE :  
DETACHEMENT, RENOUELEMENT DE DETACHEMENT, INTEGRATION A L'ISSUE D'UN  
DETACHEMENT OU INTEGRATION DIRECTE DANS LE CORPS DES IA IPR OU DES IEN /  
REINTEGRATION DANS LE CORPS D'ORIGINE AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Références : article 13 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et article 45 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale - lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - note ministérielle dont la publication est prévue au bulletin officiel du 6 avril 2023

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M.GENESTOUX - Chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - Chef du bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme RICARD - Gestion des IA-IPR, IEN - Tel : 04 42 91 72 35 - muriel.ricard@ac-aix-marseille.fr

Conformément aux textes cités en référence, la présente circulaire a pour objet d'apporter des précisions techniques et de calendrier concernant les opérations de gestions suivantes pour l'année scolaire 2024-2025 :

- A. Liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN
- B. Détachement et intégration directe dans le corps des IEN et des IA-IPR
- C. Situations à l'issue d'une période de détachement :
  - Renouvellement de détachement,
  - Intégration à l'issue d'un détachement,
  - Réintégration dans le corps d'origine

**A. LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES IEN**

**1- Conditions et modalité d'accès**

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires titulaires :

- appartenant à un corps d'enseignement, d'éducation, à celui des PsyEN ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale ;

- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'année 2024 sont appréciées au 1er janvier 2024.

Les personnels recrutés par la voie de la liste d'aptitude sont immédiatement titularisés.

## 2- Candidatures

Les agents doivent candidater du 5 avril au 19 avril 2024 sur *Colibris – mon portail agent* (lien disponible sur Esterel et I prof) sur lequel devront être renseignés :

- le choix de spécialité et éventuellement l'option et la dominante
- les données de carrières
- le curriculum vitae
- l'état de service

Les quatre spécialités de recrutement dans le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) sont les suivantes :

1. Enseignement du premier degré

2. Information et orientation

3. Enseignement technique, dont l'option choisie devra être précisée :

- économie et gestion ;
- sciences et techniques industrielles- dominante sciences industrielles ;
- sciences et techniques industrielles - dominante design et métiers d'art ;
- sciences biologiques et sciences sociales appliquées

4. Enseignement général, dont l'option devra être précisée

- lettres, langues vivantes dominante anglais ;
- lettres, langues vivantes dominante allemand ;
- lettres, langues vivantes dominante espagnol ;
- lettres, histoire-géographie dominante histoire-géographie ;
- lettres, histoires géographie dominante lettres ;
- mathématiques, physiques chimie

**Un même agent peut candidater au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce cas de figure, un dossier doit être constitué pour chacune des spécialités ou options demandées.**

Les agents qui n'auraient pas la possibilité d'accéder à *Colibris – mon portail agent* devront s'adresser au bureau de gestion des IEN – DIEPAT – [muriel.ricard@ac-aix-marseille.fr](mailto:muriel.ricard@ac-aix-marseille.fr) ou par téléphone 04.42.91.72.35.

### **3- Calendrier**

**La campagne relative à la liste d'aptitude d'accès au corps des IEN est ouverte du 5 au 19 avril 2024.**

Chaque candidature recevable fera l'objet d'un avis circonstancié :

- du recteur en ce qui concerne les personnels en fonction dans les établissements relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- de l'IA-DASEN en ce qui concerne les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et les personnels de direction. Les avis devront être transmis à la DIEPAT ([muriel.ricard@ac-aix-marseille](mailto:muriel.ricard@ac-aix-marseille)) avant le 6 mai 2024, délai de rigueur.
- du chef de service en ce qui concerne les personnels affectés hors académie et les personnels détachés. Les avis devront être transmis à la DIEPAT ([muriel.ricard@ac-aix-marseille](mailto:muriel.ricard@ac-aix-marseille)) avant le 6 mai 2024, délai de rigueur.

L'appréciation portée sur les candidatures doit prendre en compte la possibilité pour les intéressés d'accéder au corps par d'autres voies.

L'avis formulé devra revêtir un caractère suffisamment différencié pour permettre de déterminer les profils de compétence les plus en adéquation avec les missions d'IEN.

Pour prendre connaissance de l'avis rendu sur sa candidature, chaque agent candidat devra se connecter à Colibris – mon portail RH

### **4-Vœux d'affectation**

Les candidats pourront émettre en ligne des vœux d'affectation géographiques, à titre indicatif. Il est cependant rappelé que les candidats doivent faire état d'une réelle mobilité géographique. La proposition de poste sera faite en fonction des nécessités de services, à l'issue des opérations de mobilité des titulaires et d'affectation des lauréats de concours.

Toute proposition de poste refusée par l'agent entrainera la radiation de la liste d'aptitude.

Le nombre d'agents susceptibles d'être inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'Éducation nationale s'élève à 38 au titre de l'année civile 2024.

### **5-Communication des résultats**

Les résultats seront communiqués aux agents par courriel à partir du 1er juillet 2024.

## B. DÉTACHEMENT, INTÉGRATION DIRECTE DANS LE CORPS DES IEN ET DES IA-IPR

### 1- Conditions et modalité d'accès

	Accès au corps des IEN et des IA-IPR par voie de :	
	Détachement	Intégration directe
Conditions cumulatives requises	-les <b>corps</b> d'accueil et d'origine doivent être de <b>catégorie et de niveau comparable</b> , le niveau de comparabilité s'appréciant au regard des conditions de recrutement dans le corps, notamment des titres et diplômes requis, ou du niveau des missions définies par les statuts particuliers.	
	-les candidats doivent par ailleurs <b>justifier de la détention du diplôme exigé par les statuts particuliers du corps d'accueil.</b>	
	-	-Avoir exercé pendant au moins deux ans au cours des 5 dernières années, des missions de nature ou de niveau comparable à celles assignées au corps des IA-IPR et des IEN dans la spécialité postulée (chargé de mission, faisant fonction...)
Période stage	oui	Aucune période de stage
Radiation du corps d'origine	A l'issue de la période de détachement	Immédiate

Les personnels en position de disponibilité ou de détachement sont réintégrés dans leurs fonctions ou dans leur corps d'origine avant d'être accueillis en détachement dans leur corps d'accueil.

### 2- Candidatures

#### a. Procédure de candidature en ligne

La procédure de demande d'accès au corps des IEN et des IA-IPR par voie de détachement ou d'intégration directe est entièrement dématérialisée sur le Portail Colibris à l'adresse <https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/>.

La saisie de la demande, des vœux géographiques, la formulation des avis et des résultats seront donc intégralement réalisées en ligne.

**La période de formulation des vœux est du 5 avril au 29 avril 2024 inclus.**

Un même agent peut candidater au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce cas de figure, un dossier doit être constitué pour chacune des spécialités ou options demandées.

#### b. Pièces justificatives à fournir

La liste des pièces que le candidat devra téléverser en ligne sera indiquée dans le formulaire : une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier arrêté d'avancement d'échelon, un état des services validé par le service académique et le dernier diplôme obtenu.

### *c. Choix d'option*

Le choix d'option dans le cadre d'un détachement ou d'une intégration directe dans le corps des IEN est identique au choix possible dans le cadre d'un accès au corps des IEN par liste d'aptitude (cf. A-2 de cette note). Il sera également rappelé dans le formulaire en ligne.

Dans le cadre d'un détachement ou d'une intégration directe dans le corps des IA-IPR, le choix de spécialité, défini par l'article 3 de l'arrêté en date du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation des concours de recrutement des IEN et IA-IPR, en adéquation avec leur parcours et compétences professionnelles, sera précisé dans le formulaire en ligne.

### *d. Vœux d'affectation*

Les candidats pourront émettre en ligne des vœux d'affectation géographiques, à titre indicatif. Il est cependant rappelé que les candidats doivent faire état d'une réelle mobilité géographique. Aucune liste de postes vacants ne sera publiée. La proposition de poste sera faite en fonction des nécessités de services, à l'issue des opérations de mobilité des titulaires et d'affectation des lauréats de concours.

Toute proposition de poste refusée par l'agent entraînera l'impossibilité de procéder au détachement ou à l'intégration.

## **3-Avis portés à la candidature**

Les candidats préciseront lors de leur demande en ligne l'adresse mail de leur supérieur hiérarchique :

- pour les enseignants 2<sup>nd</sup> degré : le chef d'établissement
- pour les enseignants 1<sup>er</sup> degré : l'IEN de circonscription
- pour les autres personnels : le chef de service

L'avis du supérieur hiérarchique pourra être saisi sur l'application Colibris jusqu'au 07 mai 2024.

Le cas échéant, un avis sera émis par l'IA-DASEN ou le doyen du corps d'inspection avant le 16 mai 2024.

Les demandes d'accès au corps des IEN et des IA-IPR suivront ainsi le processus suivant dans le cadre de la formulation des avis circonstanciés :

- *Personnels MENJS* : supérieur hiérarchique > recteur > direction de l'encadrement - administration centrale > IGESR
- *Personnels hors MENJS* : supérieur hiérarchique > direction de l'encadrement - administration centrale > IGESR

## **4-Communication des résultats**

Les résultats seront communiqués aux agents par courriel à partir du 10 juillet 2024.

## C. SITUATION DES AGENTS EN FIN DE PÉRIODE DE DÉTACHEMENT

Les personnels dont la période de détachement dans le corps des IEN ou des IA-IPR prend fin à la rentrée scolaire 2024 doivent opter pour :

- Une intégration dans le corps au sein duquel ils étaient détachés qui donne lieu à une radiation du corps d'origine,
- Un renouvellement de détachement dans le corps concerné,
- Une réintégration dans le corps d'origine qui met fin au détachement dans le corps d'IEN ou d'IA-IPR.

### 1- Formulation des vœux

La procédure de demande d'intégration au corps des IEN et des IA-IPR, de renouvellement de détachement dans le corps d'accueil ou de réintégration dans le corps d'origine par voie de détachement ou d'intégration directe est entièrement dématérialisée sur le Portail Colibris.

**Les agents doivent donc formuler leur vœu en complétant le formulaire en ligne à l'adresse <https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/>.**

**La période de formulation des vœux est du 5 avril au 29 avril 2024 inclus.**

### 2-Avis portés à la demande

Les demandes d'intégration et de renouvellement de détachement dans le corps au sein duquel l'agent est détaché donnent lieu à l'avis du supérieur hiérarchique.

Les candidats préciseront lors de leur demande en ligne l'adresse mail de leur supérieur hiérarchique :

- pour les enseignants 2<sup>nd</sup> degré : le chef d'établissement
- pour les enseignants 1<sup>er</sup> degré : l'IEN de circonscription
- pour les autres personnels : le chef de service

L'avis du supérieur hiérarchique pourra être saisi sur l'application Colibris jusqu'au 07 mai 2024.

Le cas échéant, un avis sera émis par l'IA-DASEN ou le doyen du corps d'inspection avant le 16 mai 2024.

Les demandes suivront ainsi le processus suivant dans le cadre de la formulation des avis circonstanciés :

- *Personnels MENJS* : supérieur hiérarchique > recteur > direction de l'encadrement - administration centrale > IGESR
- *Personnels hors MENJS* : supérieur hiérarchique > direction de l'encadrement - administration centrale > IGESR

### 3-Communication des résultats

Les résultats seront communiqués aux agents par courriel à partir du 10 juillet 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



DEEP/24-1003-525 du 01/04/2024

**PROMOTION DE GRADE - TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES MAITRES CONTRACTUELS RELEVANT DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES, CERTIFIES, PLP, PEPS ET PE AFFECTES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du second degré et du premier degré privé - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Dossier suivi par : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Mme RATEFIARIHAGA - Tel : 04 42 95 29 06 - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07

La présente note de service a pour objet de préciser, pour l'année 2024, les conditions d'avancement au grade de la hors-classe des maîtres contractuels ou agréés relevant des échelles de rémunération (ECR) des professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel (PLP), des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps) et des professeurs des écoles (PE) exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.

En vertu du code général de la fonction publique (articles L522-16 et suivants), l'avancement de grade par voie d'inscription à un tableau d'avancement s'effectue par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des maîtres.

Pour apprécier la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience des maîtres il sera tenu notamment compte du nombre d'années de présence de celui-ci dans la plage d'appel statutaire au grade de la hors-classe et de l'appréciation de la valeur professionnelle issue du troisième rendez-vous de carrière, sauf exceptions rappelées au I.3 de la présente note.

## **I. Conditions requises**

Peuvent accéder au grade de la hors-classe de leur échelle de rémunération : **les maîtres comptant au 31 août 2024 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale**, y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération.

**Sont promouvables**, sous réserve de remplir les conditions ci-dessus :

- **Les maîtres en fonction au 1er septembre de l'année de la promotion ou bénéficiant de l'un des congés** entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.) ;
- **Les maîtres dans certaines positions de disponibilité**, qui ont exercé une activité professionnelle (disponibilité ou renouvellement de disponibilité prenant effet à compter du 07/09/2018)
- **Les maîtres en congé parental, ou en disponibilité pour élever un enfant** (concerne les périodes de congé parental ou de disponibilité intervenues depuis le 07/08/2019) .

S'agissant des déchargés syndicaux, l'article L212-4 du code général de la fonction publique pose le principe d'une inscription de plein droit sur le tableau d'avancement du fonctionnaire réunissant les conditions requises, qui consacre la totalité de son service à une activité syndicale ou qui y consacre une quotité de temps de travail égale ou supérieure à 70 % d'un service à temps plein, depuis au moins six mois au cours de l'année scolaire.

Tous les maîtres promouvables sont informés individuellement qu'ils remplissent les conditions statutaires par message électronique via I-Professionnel (I-PEL), lequel précisera les modalités de la procédure.

## **II. Valorisation des critères servant à l'établissement des tableaux d'avancement.**

### **1. Cas d'un avis attribué.**

Pour la campagne 2024, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à **l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière en 2022-2023** pour les maîtres ayant bénéficié de ce rendez-vous de carrière OU à **l'appréciation attribuée dans le cadre des précédentes campagnes** d'accès au grade de la hors-classe ;

### **2. Cas d'un avis non encore attribué**

Les maîtres n'ayant aucun des deux avis précités sont invités à compléter leur dossier sur l'application Internet « I-Professionnel », à laquelle pourront ensuite accéder les chefs d'établissements et les corps d'inspection afin d'émettre leur avis.

Les avis des inspecteurs et chefs d'établissement concernés seront déclinés en : Excellent, Très satisfaisant ; Satisfaisant ; A consolider.

### **3. Calendrier d'accès à I-PEL**

Pour les maîtres concernés, l'application I-PEL sera ouverte du **2/04/2024 au 08/04/2024**

## **III. Appréciation finale et barèmes**

### **A. Appréciation finale**

L'appréciation qualitative est fondée sur un examen de la valeur professionnelle qui porte sur l'expérience et l'investissement professionnels de chaque maître promouvable, appréciés sur la durée de la carrière.

**L'appréciation se décline en quatre degrés** et se traduit par l'attribution de points :

Premier degré		Second degré	
Excellent	120	Excellent	145
Très satisfaisant	100	Très satisfaisant	125
Satisfaisant	80	Satisfaisant	105
À consolider	60	À consolider	95

## **B. Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel**

**La position dans la plage d'appel est également valorisée.** Des points d'ancienneté sont attribués en fonction de l'ancienneté dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement.

### ***Pour le premier degré :***

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	Ancienneté dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9 + 2	0 ans	0
9 + 3	1 ans	10
10 + 0	2 ans	20
10 + 1	3 ans	30
10 + 2	4 ans	40
10 + 3	5 ans	50
11 + 0	6 ans	70
11 + 1	7 ans	80
11 + 2	8 ans	90
11 + 3	9 ans	100
11 + 4	10 ans	110
11 + 5 et plus	11 ans et plus	120

### ***Pour le second degré :***

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9+2	0 an	0
9+3	1 an	10
10+0	2 ans	20
10+1	3 ans	30
10+2	4 ans	40
10+3	5 ans	50
11+0	6 ans	60
11+1	7 ans	70
11+2	8 ans	80
11+3	9 ans	100
11+4	10 ans	110
11+5	11 ans	120
11+6	12 ans	130
11+7	13 ans	140
11+8	14 ans	150
11+9 et plus	15 ans et plus	160

Les points liés à la valeur professionnelle et les points liés à l'ancienneté dans la plage d'appel s'additionnent.

#### **IV. Constitution des dossiers**

L'application I-PEL est utilisée pour la constitution des dossiers.

Elle permet aux maîtres :

- D'être avertis individuellement de leur promouvabilité et des modalités de la procédure ;
- De constituer leur dossier ;
- De prendre connaissance des avis des évaluateurs et des appréciations du recteur/IA-Dasen les concernant ;

#### **V. Etablissement des tableaux d'avancement**

Pour les échelles de rémunération des certifiés, PLP, Peps, PE, compte tenu des possibilités de promotions, pourront être inscrits au tableau d'avancement les agents dont la valeur professionnelle semble de nature à justifier une promotion par référence à l'ancienneté du maître dans la plage d'appel et l'appréciation de sa valeur professionnelle. Une attention particulière sera également accordée à l'équilibre hommes/femmes et, pour le second degré, à la représentativité de la discipline.

Concernant le classement et la transmission des propositions relatives aux maîtres relevant de l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, compte tenu des possibilités de promotions et de la nécessité de procéder au niveau national à un examen approfondi des propositions académiques, ne seront transmis à l'administration centrale qu'un nombre restreint de propositions correspondant au plus à 50 % de l'effectif de l'ensemble des promouvables.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Annexe 1

### TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES ECHELLES DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES, CERTIFIES, PLP, PEPS et PE

Loi n°84-16 du 11.01.1984 modifiée - Décret n° 72-580 du 04.07.1972 modifié - Notes de service DGRH B2-3 n° 2019-027 et DGRH B2-3 n° 2019-028 du 18-3-2019  
**Note de service DAF D1 du 07/04/2022**

**Dates, et modalités d'accès à « I-PROFESSIONNEL »**

**2/04/2024 au 08/04/2024**

**A compter du 25/03/2023**, seule l'option « consulter votre dossier » sera active, **les modifications introduites ne pourront plus être prises en compte au titre de cette campagne.**

Pour l'authentification saisir :

- **Le nom de l'utilisateur** : 1ère lettre de votre prénom et votre nom en entier accolé et en minuscule ;
- **Le mot de passe** : votre Numen ou votre mot de passe personnalisé ;  
☞ Valider ;  
☞ Cliquer à gauche ↘ Gestion des personnels ;

**A droite** ↘ I-Prof Assistant Carrière :

☞ Cliquer sur I-Professionnel

**Apparaît l'écran « i-Professionnel » votre assistant de carrière**

☞ Cliquer sur l'onglet « LES SERVICES » :

- **Pour un agent non promuable un message s'affiche : «vous n'êtes pas concerné pour participer à la campagne d'avancement à la hors classe».**
- **Pour un agent promuable,**  
☞ Cliquer sur : « Accéder à la campagne Tableau d'avancement Hors Classe »
- **2 choix vous sont proposés :**  
☞ Informez-vous (des liens sont proposés: note de service, circulaire académique ...)  
☞ Compléter votre dossier
- **Avec 4 onglets différents :**  
☞ Situation de Carrière  
☞ Affectations  
☞ Qualifications et Compétences  
☞ Activités Professionnelles.

Vous pourrez consulter les avis émis sur votre dossier par les évaluateurs avant la tenue de la commission administrative paritaire académique.

**En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec**

Mme RATEFIARIHAGA – Gestionnaire – 04 42 95 29 06  
Mme DI MEGLIO – Gestionnaire - 04 42 95 29 07



DEEP/24-1003-526 du 01/04/2024

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE  
CHAIRES SUPERIEURES - PROMOTION 2024**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements privés du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré

Dossier suivi par : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Mme RATEFIARIHAGA - Tel : 04 42 95 29 06 - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07

Les maîtres concernés doivent :

Être en fonction **au 1<sup>er</sup> septembre 2024** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.).

Pour que leur demande soit recevable, les maîtres doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Bénéficier de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6<sup>ème</sup> échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au **1<sup>er</sup> septembre 2024**.
- Avoir assuré, pendant **deux années** scolaires, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat doit remplir **la fiche de candidature jointe en annexe 1**.

Les **chefs d'établissement** doivent renseigner la fiche d'avis (**annexe 3**).

**Les candidatures (annexe 1) dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées de la copie du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division des Etablissements de l'Enseignement Privés accompagnée de leur avis (annexe 3) pour :**

**Le 19/04/2024, délai de rigueur**

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date sera rejeté.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

<b>CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES</b>
---

DISCIPLINE : .....

NOM : ..... Prénoms: ..... Type, nom et ville de l'établissement d'exercice :.....	Nom de jeune fille.....  Date de naissance.....
<b>I - <u>Note pédagogique</u> *</b>  Note obtenue : ..... Date de l'inspection : .. / .. / .....  <small>* Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 du 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation</small>	
<b>II – <u>Echelon au 1<sup>er</sup> septembre 2024</u> :</b> (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)  <b>Echelon :</b>  <b>Date d'entrée dans l'échelon :</b>	
<b>III – <u>Affectation en CPGE</u> :</b> (joindre <u>obligatoirement</u> l'emploi du temps)  Classe : Date d'affectation : Nombre d'heures :	

**Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.**

Fait à ..... le .....

Signature

**Avis du recteur**

**Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures  
au titre de l'année 2024**

Nom d'usage : ..... Nom de famille : ..... Prénoms: ..... Date de naissance : .././..... N° identifiant EN (Numen) :	Etablissement d'exercice :
Avis de l'inspecteur (PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION) <input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider	
Fait à _____, le _____	Signature _____

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP  
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

[ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr](mailto:ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr)  
[anais.ratefiarhaga@ac-aix-marseille.fr](mailto:anais.ratefiarhaga@ac-aix-marseille.fr)  
[valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr)

**Impérativement avant le 19 avril 2024**

**Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires  
supérieures au titre de l'année 2024**

<p>Nom d'usage : .....</p> <p>Nom de famille : .....</p> <p>Prénoms: .....</p> <p>Date de naissance : .././.....</p> <p>N° identifiant EN (Numen) :</p>	<p>Etablissement d'exercice :</p>
<p>Avis du chef d'établissement auprès duquel exerce l'agent promouvable (avis non requis pour les enseignants exerçant des fonctions de direction) :</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> A consolider</p> <p>Fait à _____, le _____ Signature et cachet</p>	

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP  
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

[ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr](mailto:ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr)  
[anais.ratefiarihaga@ac-aix-marseille.fr](mailto:anais.ratefiarihaga@ac-aix-marseille.fr)  
[valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.di-meglio@ac-aix-marseille.fr)

**Impérativement avant le 19 avril 2024**



DIEC/24-1003-1740 du 01/04/2024

**BACCALAUREAT GENERAL - ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE «NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES» - EPREUVE DE TERMINALE PARTIE PRATIQUE - SESSION 2024**

Références : Note de service n°2020-030 du 11 février 2020 relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 du baccalauréat modifié par la note de service du 12 juillet 2021 relative à l'adaptation du périmètre d'évaluation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale à compter de la session 2022 - Note de service du 5 février 2024 relative à la partie pratique de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques à compter de la session 2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : M. GAGLIANONE - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : [sebastien.gaglianone@ac-aix-marseille.fr](mailto:sebastien.gaglianone@ac-aix-marseille.fr) - M. BEURLEY - Tel : 04 42 91 71 91 - Mail : [thomas.beurley@ac-aix-marseille.fr](mailto:thomas.beurley@ac-aix-marseille.fr)

L'épreuve terminale obligatoire de spécialité est composée de deux parties : une partie écrite, comptant pour 12 points sur 20, et une partie pratique comptant pour 8 points sur 20.

## **I/ DEFINITION DE L'EPREUVE**

La partie pratique consiste en la résolution de deux exercices sur ordinateur, chacun étant noté sur 10 points.

Le candidat est évalué sur la base d'un dialogue avec un professeur-examineur. Un examinateur évalue au maximum quatre élèves. **L'examineur ne peut pas évaluer un élève qu'il a eu en classe durant l'année en cours.**

- **Premier exercice**

Le premier exercice consiste à programmer un algorithme figurant explicitement au programme, ne présentant pas de difficulté particulière, dont on fournit une spécification. Il s'agit donc de restituer un algorithme rencontré et travaillé à plusieurs reprises en cours de formation. Le sujet peut proposer un jeu de test avec les réponses attendues pour permettre au candidat de vérifier son travail.

- **Deuxième exercice**

Pour le second exercice, un programme est fourni au candidat. Cet exercice ne demande pas l'écriture complète d'un programme, mais permet de valider des compétences de programmation suivant des modalités variées : le candidat doit, par exemple, compléter un programme « à trous » afin de répondre à une spécification donnée, ou encore compléter un programme pour le documenter, ou encore compléter un programme en ajoutant des assertions, etc.

**Durée de l'épreuve : 1 heure.**

## II/ ORGANISATION DES EPREUVES

### Candidats concernés :

Tous les candidats scolaires et CNED scolaire inscrits à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité.

**Les épreuves pratiques sont organisées entre le 27 et 28 mai 2024 par le chef d'établissement qui assure l'enseignement.**

**L'organisation de l'épreuve se fait impérativement à partir de l'outil Cyclades et Imagin.**

### **A/ Enseignement mutualisé**

Dans le cas des enseignements mutualisés pour cette épreuve de spécialité les candidats présentent les épreuves écrites dans leur établissement d'origine.

Pour les épreuves pratiques les candidats doivent être évalués dans l'établissement qui assure l'enseignement.

Aussi, **les établissements d'origine des candidats doivent impérativement changer le centre de numérisation et d'épreuve dans Cyclades** pour permettre à l'établissement assurant l'enseignement d'organiser l'évaluation.

L'établissement qui assure l'enseignement pourra après transfert du candidat l'affecter avec l'ensemble de ces élèves et éditer des convocations par Cyclades.

[Procédure à suivre par l'établissement d'origine pour modifier le centre d'épreuve :](#)

Changer le centre d'épreuve :

### **Organisation - Affectation - Modifier le centre épreuve**



Choisissez l'épreuve : Numérique et sciences informatiques pratiques

Puis renseignez le code RNE de l'établissement qui assure l'enseignement de cette discipline pour vos élèves.

Une fois ces opérations terminées, le centre d'épreuve (établissement d'enseignement) peut affecter l'ensemble des candidats en date et heure afin de les convoquer par Cyclades :

### **Organisation - Affectation - Affecter par date et heure - Affecter par date par épreuve** ?

Epreuve

## **B/ Enseignement assuré au sein de l'établissement**

Les candidats sont affectés en date et heure et convoqués par Cyclades.

## **C/ Candidats CNED Scolaire**

Les candidats CNED Scolaire affectés dans l'établissement pour les épreuves écrites de spécialité NSI le seront aussi pour les épreuves pratiques. Ainsi ils seront inclus dans la liste des candidats à affecter en date et heure.

L'établissement devra générer une convocation pour ces élèves.

## **D/ Organisation des conditions de passage**

Quatre candidats au maximum par examinateur sont convoqués à la même heure ; deux sujets différents au moins sont proposés et ils seront ensuite neutralisés.

### **Exemple d'organisation :**

Matinée	Après-midi	
08h00-08h30		Accueil de l'examineur par le STIL / professeur et contrôle du fonctionnement du matériel
08h30-09h30	13h30-14h30	Passation de quatre candidats
09h30-09h45	14h30-14h45	Rédaction des fiches individuelles
09h45-10h45	14h45-15h45	Passation quatre candidats
10h45-11h00	15h45-16h00	Rédaction des fiches individuelles
11h00-12h00	16h00-17h00	Passation de quatre candidats
12h00-12h15	17h00-17h15	Rédaction des fiches individuelles Saisie des notes de la demi-journée

## **E/ Convocations des interrogateurs**

### **L'enseignant ne peut pas interroger ses élèves de l'année en cours.**

Aussi, au vu du vivier réduit de professeurs assurant l'enseignement de la spécialité dans les établissements, l'inspectrice pédagogique régionale en charge de la spécialité a organisé la répartition des interrogateurs par centres d'épreuves.

Vous trouverez en annexe le nom des interrogateurs à convoquer pour les interrogations de vos élèves.

### **Le chef d'établissement convoque les interrogateurs impérativement à partir de l'application IMAGIN (recherche par le nom de l'enseignant).**

NB : Si celui-ci est issu d'un établissement hors commune de résidence administrative et communes limitrophes, il peut prétendre au remboursement de ces frais de déplacement.

Pour cela, à l'issue des interrogations vous devrez contacter M. BEURLEY, gestionnaire en charge de l'épreuve, en précisant le nom du professeur, son établissement d'exercice et la date de l'évaluation. Il se chargera de la régularisation pour permettre le remboursement des frais de déplacements.

## **F/ Répartition des candidats par interrogateurs pour la saisie des évaluations dans SANTORIN**

Après avoir convoqué les candidats dans Cyclades et les examinateurs dans Imagin, le chef d'établissement peut préparer ses évaluations dans Santorin.

Il dispose de deux modalités de distribution des candidats :

- Constituer un seul regroupement avec tous les examinateurs et distribuer tous les candidats au regroupement ; ce qui aura pour conséquence que les examinateurs auront accès à l'évaluation de tous les candidats. Les examinateurs devront sélectionner le candidat pour pouvoir le noter. Une fois la note attribuée, seul l'examineur qui l'a saisi peut la modifier.
- Attribuer des candidats pré - déterminés à un examinateur. Seul l'examineur concerné pourra les noter.

### **III/ PASSATION DES EPREUVES**

#### **A/ Organisation de la passation**

- Le professeur examinateur prépare au moins deux sujets pour quatre candidats composants simultanément, Pour une demi-journée, soit trois vagues de candidats, il prépare sept sujets (6+ 1 secours).
- La préparation du matériel est assurée par le professeur de NSI de l'établissement en coordination avec le STIL
  - Par examinateur, au moins cinq ordinateurs non connectés au réseau avec une session examen (un de secours)
  - Chaque ordinateur est muni :
    - de l'environnement de programmation python habituel des élèves
    - d'un dossier comprenant les 48 sujets au format pdf accompagnés des programmes au format py à compléter
- L'examineur prépare une clé autonome avec les sujets qu'il a choisis.
- L'examineur imprime en amont les sujets qu'il a retenus en nombre suffisant et les grilles d'évaluation qu'il devra remettre au chef d'établissement en fin de journée.

#### **B/ Notation**

Afin de faciliter l'évaluation, les fiches sont imprimables à partir de Santorin après l'affectation des candidats à l'examineur.

L'examineur complète la fiche d'évaluation qui a la valeur de copie. La note sur 8 points est exprimée au demi-point près et est accompagnée d'un commentaire qualitatif.

**A ce titre aucune communication de ces documents remplis et aucune communication de la note attribuée au candidat** ne doivent intervenir avant la fin de la session d'examen. Ainsi la fiche d'évaluation devra être conservée dans l'établissement pendant un an après le jury de délibération.

A la fin des interrogations, l'examineur se connecte à SANTORIN à partir de leur accès personnel IMAGIN pour saisir les éléments d'évaluation.

L'examineur n'a pas l'obligation de compléter la fiche d'évaluation dématérialisée si la fiche « papier » a été complétée auparavant.

Les lots devront être verrouillés pour permettre une remontée des notes dans Cyclades.

**La date limite de saisie des notes est prévue à l'issue de chaque journée d'interrogation.**

#### **IV/ ABSENCE DES CANDIDATS**

**Absence injustifiée** : Le candidat qui ne justifie pas de son absence se verra attribué la note zéro à cette partie d'épreuve.

**Absence justifiée** : Le candidat qui a fourni un justificatif pour son absence est reconvoqué si possible **avant le 6 juin 2024** et au plus tard avant la fin de l'année scolaire à une épreuve de remplacement par le chef d'établissement.

Dans l'hypothèse où le candidat ne peut se voir finalement attribuer de note à l'épreuve pratique pour des raisons justifiées, il en est déclaré dispensé. Le chef d'établissement devra prévenir la DIEC avant le 28 juin 2024.

#### **V/ CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP**

Les candidats bénéficiant de la mesure de handicap « MH 650 Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences » doivent se voir proposer une adaptation de l'épreuve.

L'adaptation peut porter sur le choix de la situation proposée au tirage au sort, sur la présentation voire l'adaptation de la situation d'évaluation. Dans ce cas, la situation retenue et adaptée doit permettre une évaluation authentique des compétences visées.

Les candidats bénéficient des autres mesures qui peuvent s'appliquer à d'autres épreuves : temps de composition majoré pour les épreuves pratiques notamment.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

RNE CE	CENTRES EPREUVES	VILLE	CATEGORIE CANDIDAT	RNE ETS	ETS ORIGINE	CANDIDATS	INTERROGATEURS		ETABL. INTERROGATEURS
0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	MANOSQUE DIGNE DIGNE	SCOLAIRE	0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	6	VERONIQUE	CHOJNACKI	LYC FELIX ESCLANGON
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED DIGNE	1			
			SCOLAIRE	0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	9			
0040533H	LYC LES ISCLES	MANOSQUE	SCOLAIRE	0040533H	LYC LES ISCLES	3	EMMANUEL	FERRON	LYC FELIX ESCLANGON
0040587S	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE	SCOLAIRE	0040587S	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA	4	EMILIE	FOUNAUD	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA
0050003B	LYC D ALTITUDE	BRIANCON	SCOLAIRE	0050003B	LYC D ALTITUDE	7	JEAN-MATHIEU	DEMOUY	LYC D ALTITUDE
0050007F	LYC ARISTIDE BRIAND	EMBRUN SISTERON GAP	SCOLAIRE	0050004C	LYC HONORE ROMANE	1	DAVID	DEMARCQ	LGT ARISTIDE BRIAND
			SCOLAIRE	0040023D	LYC PAUL ARENE	1			
			SCOLAIRE	0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	7			
			SCOLAIRE	0050007F	LYCEE A. BRIAND	7			
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED GAP	1			
0050035L	LYC ST JOSEPH	GAP	SCOLAIRE	0050035L	LYC ST JOSEPH	5	JEROME	FORT	LYC ST JOSEPH
0130001F	LYC EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0130001F	LYC EMILE ZOLA	14	CHRISTOPHE	GAMEZ	LPO VAUVENARGUES
0130002G	LYC PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0130002G	LYC PAUL CEZANNE	17	JEAN	GALTIER	LGT PAUL CEZANNE
0130003H	LYC VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0130003H	LYC VAUVENARGUES	9	JEAN-LOUIS	ROMAN	LPO EMILE ZOLA
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED AIX	3			
0130011S	LYC PASQUET	ARLES	SCOLAIRE	0130011S	LYC PASQUET	16	MURIEL	SIMONNET	LYC PASQUET
0130036U	LYC PERIER	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130036U	LYC PERIER	22	ALEX	PINTO SOEIRO	LYCEE DU REMPART
0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	11	BRUNO	BOURGINE	LYCEE L'EMPERI
0130039X	LYC SAINT CHARLES	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130039X	LYC SAINT CHARLES	14	THIERRY	MARROU	LYC SAINT CHARLES
0130048G	LYCEE SAINT EXUPERY	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130048G	LYCEE SAINT EXUPERY	21	BERTRAND	MEYER	LPO LYC METIER DENIS DIDEROT
			SCOLAIRE	0131403E	LPO ST VINCENT DE PAUL	1			
0130049H	LYCEE DU REMPART	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130049H	LYCEE DU REMPART	11	RODRIGO	SCHWENCKE	LYC PERIER
0130050J	LYC DENIS DIDEROT	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130050J	LYC DENIS DIDEROT	6	ALEXANDRE	COLIN	LYCEE SAINT EXUPERY
0130051K	LYC MARIE CURIE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130051K	LYC MARIE CURIE	12	BAPTISTE	AMALFITANO	LYCEE NELSON MANDELA
0130053M	LYC JEAN PERRIN	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130053M	LYC JEAN PERRIN	18	GILLES	VILLEMUS	LYC HONORE DAUMIER
0130143K	LYC PAUL LANGEVIN	MARTIGUES CEDEX	SCOLAIRE	0130143K	LYC PAUL LANGEVIN	9	FABIEN	GIACOMETTI	LYC JEAN LURCAT
0130160D	LYCEE L'EMPERI	SALON DE PROVENCE CEDEX	SCOLAIRE	0130160D	LYCEE L'EMPERI	23	CAMILLE	ORTEGA	LYCEE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE
0130161E	LYCEE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	SCOLAIRE	0130161E	LYCEE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	23	LAURENT	COUVREUR	LYCEE VIALA LACOSTE
0130164H	LYC ALPHONSE DAUDET	TARASCON CEDEX	SCOLAIRE	0130164H	LYC ALPHONSE DAUDET	7	HERVE	BARTOLO	LG PR ST LOUIS
0130175V	LYC HONORE DAUMIER	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130175V	LYC HONORE DAUMIER	15	YACHA	MIGNOT	LYC MARSEILLEVEYRE
0131319N	LYCEE LA NATIVITE	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0131319N	LYCEE LA NATIVITE	8	BRUNO	MASI	LPO PR ST ELOI
0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	7	JEAN-CHRISTOPHE	CARRE	LYC CHEVREUL BLANCARDE
			SCOLAIRE	0131339K	LYC ST JOSEPH DE LA MADELEINE	3			
0131344R	LYC COURS BASTIDE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0131344R	LYC COURS BASTIDE	3	THEO	BAROLLET	LYC CHEVREUL BLANCARDE
0131391S	LYC ST ELOI	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0131391S	LYC ST ELOI	4	ISABELLE	GIRAUD	LGT PR SACRE CŒUR
0131549N	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	AUBAGNE	SCOLAIRE	0131549N	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	16	FANNY	SAISON	LGT PR STE MARIE
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED AUBAGNE	1			
0131862D	LGT PR SACRE CŒUR	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0131862D	LGT PR SACRE CŒUR	7	THIERRY	MAS	LGT PR SACRE CŒUR
0132210G	LYC JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	SCOLAIRE	0132210G	LYC JEAN LURCAT	9	DAVID	CASTEIGTS	LPO PAUL LANGEVIN
0132495S	LYC ARTHUR RIMBAUD	ISTRES CEDEX	SCOLAIRE	0132495S	LYC ARTHUR RIMBAUD	18	PAUL	GRUDZIEN	LYC ARTHUR RIMBAUD
0132733A	LYC ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	SCOLAIRE	0132733A	LYC ANTONIN ARTAUD	7	TOM	ARNAUD	LYCEE REGIONAL MONTE-CRISTO
0132810J	LYCEE STE MARIE	AUBAGNE	SCOLAIRE	0132810J	LYCEE STE MARIE	7	JEAN-PHILIPPE	SANCHEZ	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE
0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	SCOLAIRE	0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	14	LUDOVIC	FROMMAGET	LYC ST LOUIS STE MARIE
0133195C	LYC JEAN COCTEAU	MIRAMAS CEDEX	SCOLAIRE	0133195C	LYC JEAN COCTEAU	15	VALERY	BRUNIAUX	LYC ARTHUR RIMBAUD
0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	SCOLAIRE	0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	15	FLORENT	DUCHIRON	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE
0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	GIGNAC LA NERTHE	SCOLAIRE	0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	8	NATHALIE	RASCLE	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE
0133396W	LYC DON BOSCO	MARSEILLE	SCOLAIRE	0131331B	LYC ST JOSEPH LES MARISTES	10	AUBIN	ROUX	LYC DON BOSCO
			SCOLAIRE	0131333D	LYC NOTRE DAME DE FRANCE	2			
			SCOLAIRE	0133396W	LYC DON BOSCO	12			
0133406G	LYCEE DE LA MEDITERRANEE	LA CIOTAT	SCOLAIRE	0131747D	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	3	JEAN-LAURENT	BOURDON	LG PR SAINT JEAN DE GARGUIER
			SCOLAIRE	0133406G	LYCEE DE LA MEDITERRANEE	7			
0133525L	LYC GEORGES DUBY	LUYNES	SCOLAIRE	0133525L	LYC GEORGES DUBY	18	ELISE	HENRION	LYC GEORGES DUBY
0133822J	LYC SAINT JEAN DE GARGUIER	GEMENOS	SCOLAIRE	0133822J	LYC SAINT JEAN DE GARGUIER	11	LAURENT	GILQUIN	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE
0134003F	Lycée Nelson MANDELA	MARSEILLE	SCOLAIRE	0134003F	Lycée Nelson MANDELA	9	FABRICE	GILLY	LYC MARIE CURIE
0134004G	LYC SAINT CHARLES	ST MARTIN DE CRAU	SCOLAIRE	0134004G	LYC SAINT CHARLES	6	SYLVIE	LARRAS	LYC PASQUET
0134155W	LYC SIMONE VEIL	MARSEILLE	SCOLAIRE	0134155W	LYC SIMONE VEIL	20	BRUNO	BLAZIKOWSKI	LYC ANTONIN ARTAUD
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED MRS SUD	5			
0134252B	LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	CHATEAURENARD	SCOLAIRE	0134252B	LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	23	VINCENT	ROBERT	LGT PR LOUIS PASTEUR
0134253C	LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	ALLAUCH	SCOLAIRE	0134253C	LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	12	PASCAL	PADILLA	LYC SIMONE VEIL

RNE CE	CENTRES EPREUVES	VILLE	CATEGORIE CANDIDAT	RNE ETS	ETS ORIGINE	CANDIDATS	INTERROGATEURS		ETABL. INTERROGATEURS
0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	APT	SCOLAIRE	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	7	ERIC	BARTZ	LYC VAL DE DURANCE
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED APT	1			
0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	SCOLAIRE	0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	22	ERIC	SALVAT	LYC FREDERIC MISTRAL
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED AVIGNON	2			
0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	AVIGNON	SCOLAIRE	0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	16	WILLIAM	BOURGES	LYC RENE CHAR
0840005Z	LYC PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON	SCOLAIRE	0840005Z	LYC PHILIPPE DE GIRARD	12	PIERRE	ZARPAS	LYC THEODORE AUBANEL
0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS	SCOLAIRE	0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	15	DOMINIQUE	FILOE	LYC JEAN HENRI FABRE
			SCOLAIRE	0840016L	LYC VICTOR HUGO	3			
0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON	SCOLAIRE	0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	15	PAUL	CHASSILIAN	LYC ST JOSEPH
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED CAVAILLON	1			
0840021S	LYC ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	SCOLAIRE	0840021S	LYC ALPHONSE BENOIT	16	OLIVIER	BECKER	LYC CHARLES DE GAULLE
0840059H	LYC LOUIS PASTEUR	AVIGNON	SCOLAIRE	0840059H	LYC LOUIS PASTEUR	13	GUILLAUME	MANDALLAZ	LYC ISMAEL DAUPHIN
0840072X	LYC ST JOSEPH	AVIGNON	SCOLAIRE	0840072X	LYC ST JOSEPH	17	THIERRY	JURAIN	LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON
0840075A	LYC ST LOUIS	ORANGE CEDEX	SCOLAIRE	0840075A	LYC ST LOUIS	5	NICOLAS	CHARPENEL	LYC MARIE PILA
0840078D	LYC MARIE PILA	CARPENTRAS	SCOLAIRE	0840078D	LYC MARIE PILA	6	DENIS	GAUTIER	LYC JEAN HENRI FABRE
0840918S	LYC VAL DE DURANCE	PERTUIS CEDEX	SCOLAIRE	0840918S	LYC VAL DE DURANCE	14	FABRICE	PEREZ	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA
0840935K	LYC RENE CHAR	AVIGNON	SCOLAIRE	0840935K	LYC RENE CHAR	19	FRANCOIS	DECQ	LYC PHILIPPE DE GIRARD
0841093G	LYC LUCIE AUBRAC	BOLLENE	SCOLAIRE	0841093G	LYC LUCIE AUBRAC	15	THOMAS	SAINTE LUCE	LYC STEPHANE HESSEL
0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	VAISON LA ROMAINE	SCOLAIRE	0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	7	MURIEL	VALLELIAN	LYC STEPHANE HESSEL
0841158C	LYCEE GENERAL SAINT-JEAN LE BAPTIST	VALREAS	SCOLAIRE	0841158C	LYCEE GENERAL SAINT-JEAN LE BAPTIST	2	FRANCK	CHAMBON	LYC LUCIE AUBRAC



DIEC/24-1003-1741 du 01/04/2024

**CENTRES EPREUVES DES EXAMENS PROFESSIONNELS NIVEAUX III ET IV - SESSION 2024**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des lycées polyvalents publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les directeurs de GRETA - Mesdames et Messieurs les directeurs de l'organismes de formation

Dossier suivi par : Mme ALIOTTI - Tel : 04 42 91 72 87 - [christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr](mailto:christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr) - Mme JACQUET - Tel : 04 42 91 72 20 - [claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr](mailto:claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr)

Vous trouverez ci-joint les centres d'épreuves écrites, pratiques et orales pour les examens professionnels de niveaux III et IV pour la session 2024.

Les consignes relatives au déroulement des épreuves vous seront communiquées dans un prochain bulletin académique.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**CAP**  
**Désignation des centres (écrits-oraux-pratiques)**

CENTRES EPREUVES	SPECIALITES	ECRITS	ORAUX	LV	LV FAC	PRATIQUES
<b>CFA BOURSE DU TRAVAIL (DE LA) 0131775J</b>						
	Électricien		✓			✓
<b>CFA BTP AIX LES MILLES 0132469N</b>						
	Électricien					✓
<b>CFA BTP MARSEILLE 0131772F</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Monteur en installations sanitaires	✓				
	Monteur en installations thermiques	✓				
	Métallier	✓				✓
<b>CFA C.F.B.T. LA CIOTAT 0133650X</b>						
	Électricien		✓			✓
<b>CFA CHAMBRE DES METIERS VAUCLUSE 0840733R</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	✓				
	Boucher		✓			✓
	Boulangier		✓			✓
	Patissier		✓			✓
	Equipier Polyvalent de Commerce	✓				
	Cuisine	✓				
	Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles		✓			
	Maintenance des matériels option C- Matériels d'espaces verts		✓			

<b>CFA COIF.SOINS ESTH. ROGER PARA 0131781R</b>						
	Métiers de la coiffure	✓	✓			
<b>CFA COIFFURE ARCOLE (DE LA) 0131903Y</b>						
	Métiers de la coiffure	✓				
<b>CFA de la CCI de Vaucluse 0840709P</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Cuisine	✓	✓			✓
<b>CFA METROPOLITAIN CAMPUS METIERS 0131784U</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Boulangier	✓	✓			✓
	Boucher		✓			✓
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	✓				
	Cuisine	✓	✓			✓
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓	✓			
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓				
	Métiers de la coiffure	✓	✓			✓
	Fleuriste		✓			
	Pâtissier	✓	✓			✓
	Peinture en carrosserie	✓				✓
	Réparation des carrosseries	✓				✓
<b>CFA INTERPROFESSIONNEL COROT 0132470P</b>						
	Boucher	✓	✓			✓

	Boulangier	✓	✓			✓
	Cuisine	✓	✓			✓
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
	Pâtissier	✓	✓			✓
<b>CFA MUNICIPAL DE SALON DE PROVENCE 0131767A</b>						
	Boucher	✓				
	Boulangier	✓	✓			✓
	Charcutier-traiteur					✓
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Métiers de la coiffure	✓				
	Pâtissier	✓	✓			✓
<b>CFA REGIONAL CAMPUS DE GAP 0050503V</b>						
	Boucher	✓				✓
	Boulangier					✓
	Charcutier-traiteur	✓				✓
	Cuisine	✓				
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓				
	Monteur installations sanitaires	✓				

	Métiers de la coiffure	✓				
	Pâtissier	✓	✓			✓
	Réparation des carrosseries	✓				✓
<b>CFAR CAMPUS DE DIGNE LES BAINS 0040161D</b>						
	Boucher	✓				
	Boulangier	✓				✓
	Cuisine	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Monteur en installations thermiques	✓				
	Monteur installations sanitaires	✓				
	Pâtissier	✓	✓			✓
<b>ECIR APPRENTISSAGE 0133645S</b>						
	Conducteur d'engins : travaux publics et carrières	✓	✓			✓
	Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics	✓	✓			✓
	Constructeurs de routes et d'aménagements urbains	✓	✓			✓
<b>EREA Louis ARAGON Les PENNES 0132343B</b>						
	Fleuriste	✓	✓			✓
<b>FASK ACADEMY 0134435A</b>						
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
<b>LP ALPHONSE BEAU DE ROCHAS 0040007L</b>						

	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓	✓			
	Maçon	✓	✓			✓
	Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention	✓				
	Menuisier fabricant	✓				
	Monteur en installations thermiques		✓			✓
	Monteur en installations sanitaires		✓			✓
	Métiers de la coiffure	✓	✓			✓
<b>LP AMPERE 0130072H</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Cuisine	✓				
	Électricien					✓
	Installateur en froid et conditionnement d'air	✓	✓			✓
<b>LP Paul ARENE 0040023D</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Fleuriste	✓				
	Pâtissier	✓	✓			✓
<b>LYC ANTONIN ARTAUD 0132733A</b>						
	Électricien		✓			✓
<b>LYC ALPHONSE BENOIT 0840021S</b>						
	Électricien					✓
<b>LP Blaise PASCAL 0130059U</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Boulangier	✓				
	Opérateur en appareillage orthopédique - spécialité orthoprothèse	✓	✓			✓
	Pâtissier	✓				

LP Martin BRET 0040011R						
	Assistant(e) technique en milieux familial et collectif					
	Électricien					✓
	Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)					
	METALLIER	✓				✓
LP CALADE 0131606A						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
LP CAMILLE JULLIAN 0130068D						
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	✓				
	Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	✓				
	Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, option A - Chaudronnerie	✓				
LP CHATELIER 0130055P						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Métiers de la coiffure	✓				
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				
LP COLBERT 0130071G						
	Métiers de la coiffure	✓				
LPO Adam de CRAPONNE 0130161E						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Equipier Polyvalent de Commerce		✓			
	Électricien	✓				
LP DES METIERS LA VISTE 0130065A						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Epreuve de langue : Allemand			✓		

	Accompagnant éducatif petite enfance	✓	✓			
	Equipier Polyvalent de Commerce		✓			
	Gardien d'immeubles	✓	✓			✓
<b>LP DUMAS CAVAILLON 0840113S</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Conducteur livreur de marchandises	✓	✓			✓
	Conducteur routier "marchandises"	✓	✓			✓
	Cuisine	✓	✓			✓
	Monteur en installations thermiques	✓				
	Monteur installations sanitaires	✓				
<b>LP ECOLE LIBRE DE METIERS 0131434N</b>						
	Électricien					✓
<b>LP FERDINAND REVOUL 0840700E</b>						
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Électricien					✓
	Pâtissier	✓	✓			✓
<b>LP FERRAGES 0130157A</b>						
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
<b>LP FLORIDE 0130056R</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs	✓				
	Charpentier bois	✓				
	Conducteur routier "marchandises"	✓				✓
	Constructeurs de routes et d'aménagements urbains	✓				
	Électricien					✓
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	✓				
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓				

	Menuisier fabricant	✓				
	Opérateur/opératrice logistique	✓	✓	✓		✓
	Pâtissier	✓				
<b>LP FOURCADE - SEP ETOILE GARDANNE 0130025G</b>						
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
<b>LP GUSTAVE EIFFEL 0130013U</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Monteur en installations sanitaires	✓				✓
	Modèles et moules céramiques	✓				
	Décoration en céramique	✓				
	Equipier polyvalent du commerce	✓	✓			
	Tournage en céramique	✓				
<b>LP JEAN BAPTISTE BROCHIER 0130064Z</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓	✓			
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
<b>LP PIERRE LATECOERE 0132276D</b>						
	Électricien					✓
<b>LP LEAU 0130063Y</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Métiers de la coiffure		✓			✓
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓	✓			✓
	Métiers de l'entretien des textiles, option A : Blanchisserie	✓				
	Métiers de l'entretien des textiles, option B : Pressing	✓				
<b>LP PIERRE MENDES FRANCE - VEYNES 0050027C</b>						
	Equipier Polyvalent de Commerce		✓			
	Électricien					✓
<b>LP MONTMAJOUR 0130010R</b>						

	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓				
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
<b>Lycée des Métiers Jean MOULIN 0130150T</b>						
	Électricien					✓
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Métiers de la coiffure	✓				✓
<b>CFA ROL TANGUY 0131770D</b>						
	Patissier	✓				✓
	Métiers de la coiffure		✓			✓
<b>LP du REMPART 0130172S</b>						
	Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-joaillerie	✓				✓
	Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-sertissage	✓				✓
	Sérigraphie industrielle	✓				
<b>LP L'ESTAQUE 0130058T</b>						
	Électricien	✓				✓
	Réparation entretien des embarcations de plaisance	✓				✓
<b>LP MARIA CASARES 0840041N</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓	✓			✓
	Métiers de la coiffure	✓	✓			✓
<b>LP PHOCEA R ATTOYAN (COIFFURE) 0131437S</b>						
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Métiers de la coiffure	✓				
<b>LP POINSO-CHAPUIS 0130054N</b>						
	Arts du bois option A : sculpteur ornemaniste	✓				✓
	Arts du bois option C : marqueteur	✓				✓
<b>LP CHARLES PRIVAT 0130171R</b>						

	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Accordeur de pianos	✓				
	Cuisine	✓				
	Électricien					✓
	Intervention en maintenance technique des bâtiments	✓				
	Métiers de la coiffure	✓				
<b>LP RENE CAILLIE 0130057S</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Accordeur de pianos	✓				
	Monteur en installations sanitaires					✓
	Couvreur	✓				✓
	Maçon	✓	✓			✓
	Étancheur du bâtiment et des travaux publics	✓				
	Menuisier aluminium-verre	✓				
	Carreleur mosaïste	✓				
	Électricien					✓
	Métiers du plâtre et de l'isolation	✓				
	Intervention en maintenance technique des bâtiments	✓				
	Peintre applicateur de revêtements	✓	✓			✓
<b>LYC ST ELOI 0131391S</b>						
	Électricien					✓
<b>LPP SAINT HENRI 0131433M</b>						
	Électricien					✓
<b>LYC ST LOUIS 0134101M</b>						
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
<b>LP SEVIGNE 0050009H</b>						
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓	✓			
	Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	✓				
	Boulangier	✓				
	Conducteur routier "marchandises"	✓				
	Cuisine	✓				
	Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	✓				
	Conducteur routier "marchandises"	✓				

LYC D ALTITUDE 0050003B						
Epreuve de langue : Anglais			✓			
Cuisine	✓					
Esthétique cosmétique parfumerie	✓					
Peintre applicateur de revêtements	✓					
Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	✓					
LYC DENIS DIDEROT 0130050J						
Epreuve de langue : Anglais			✓			
Menuisier fabricant	✓					
Ébéniste	✓					
Installateur en froid et conditionnement d'air	✓					
Monteur en installations thermiques	✓					✓
Monteur installations sanitaires	✓					✓
LYC DON BOSCO 0133396W						
Epreuve de langue : Anglais			✓			
Charpentier bois	✓					
Électricien						✓
Signalétique et décors graphiques	✓					
Lycée des Métiers DOMAINE D'EGUILLES 0840039L						
Boulangier	✓					
Maçon	✓	✓				✓
Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles	✓					
Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention	✓					✓
Maintenance des matériels option C- Matériels d'espaces verts	✓					
Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓					
Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓					
Menuisier fabricant	✓					
Monteur en installations thermiques		✓				✓
Métiers de la coiffure	✓					
Signalétique et décors graphiques	✓					

	Conducteur routier	✓	✓			
<b>LYC EMILE ZOLA 0130001F</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Métiers de la coiffure	✓				
<b>LYC GAMBETTA 0130006L</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Epreuve de langue : Espagnol			✓	✓	
	Boulangier	✓				
	Cuisine	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Equipier Polyvalent de Commerce		✓			
	Fleuriste	✓				
<b>LP Paul HERAUD 0050008G</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓				
	Maçon	✓				
	Carreleur mosaïste	✓				
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				
	Métiers de l'entretien des textiles, option A : Blanchisserie	✓				
	Conducteur livreur de marchandises					✓
<b>LYC HOTELIER REGIONAL 0132974M</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Boucher	✓				
	Boulangier	✓	✓			✓
	Charcutier-traiteur	✓				
	Chocolatier confiseur	✓				✓
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	✓				
	Cuisine	✓	✓			✓
	Pâtissier	✓	✓			✓
<b>LYC LES ISCLES - MANOSQUE 0040533H</b>						

	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Cuisine	✓				
	Électricien	✓				
<b>LYC RENE CHAR 0840935K</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Epreuve de langue : Espagnol			✓	✓	
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Électricien	✓				
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
	Métiers de la mode-vêtement tailleur	✓				
	Métiers de l'entretien des textiles, option A : Blanchisserie	✓				
	Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	✓	✓			✓
<b>LYC VICTOR HUGO CARPENTRAS 0840016L</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Accordeur de pianos	✓				
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓	✓			
<b>Lycée des Métiers Charles MONGRAND 0130151U</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓	✓			
	Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	✓				
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				
	Pâtissier	✓				
	Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)	✓				
<b>Lycée des Métiers Les ALPILLES 0130146N</b>						
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				

	Boulangier	✓				
	Conducteur routier "marchandises"	✓	✓			
	Électricien					✓
	Menuisier fabricant	✓				✓
	Tailleur de pierre	✓				✓
<b>LP VAUVENARGUES 0130003H</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Accordeur de pianos	✓				
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Électricien		✓			✓
	Menuisier fabricant	✓				✓
	Métiers de la coiffure	✓				
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				
	Monteur en installations thermiques	✓				
	Monteur installations sanitaires	✓				
	Pâtissier	✓				
	Tournage en céramique	✓				
<b>LP Simone VEIL 0134155W</b>						
	Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage	✓	✓			✓
<b>LPP VINCENT DE PAUL 0840082H</b>						
	Métiers de la mode-vêtement flou	✓				✓
	Métiers de la mode-vêtement tailleur	✓				✓
<b>UNITE LOCALE D'ENSEIG LES BAUMETTES 0131570L</b>						
	Accordeur de pianos	✓				
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
<b>UNITE LOCALE D'ENSEIGN D'AIX-LUYNES 0132727U</b>						

	Accordeur de pianos	✓				
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
<b>UNITE LOCALE D'ENSEIGN DE TARASCON 0133359F</b>						
	Accordeur de pianos	✓				
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
<b>UNITE LOCALE D'ENSEIGN LE PONTET 0840774K</b>						
	Accordeur de pianos	✓				
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
<b>UNITE LOCALE D'ENSEIGN LA VALENTINE 0133899T</b>						
	Accordeur de pianos	✓				
	Équipier polyvalent du commerce	✓				
<b>UNITE LOCALE D'ENSEIGN SALON DE PCE 0133434M</b>						
	Accordeur de pianos	✓				
<b>LP FREDERIC MISTRAL MARSEILLE 0130062X</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Epreuve de langue : Italien			✓	✓	
	Epreuve de langue : Italien				✓	
	Accompagnant éducatif petite enfance	✓				
	Menusier fabricant	✓				
	Menusier installateur					
<b>LP PHILIPPE DE GIRARD 0840005Z</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Accordeur de pianos	✓				

	Électricien					✓
	Fleuriste	✓				
	Pâtissier	✓				
<b>LYC ARISTIDE BRIAND 0840046U</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
<b>LYC MAURICE GENEVOIX 0132410Z</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
<b>LYCEE LOUIS BLEROT 0130033R</b>						
	Électricien					✓
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
<b>LYC BRISE LAMES 0131484T</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
<b>LYC DE LA MEDITERRANEE 0133406G</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
<b>LYCEE FABRE 0840015K</b>						
	Électricien					✓
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
<b>LYC LA CABUCELLE 0131463V</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Métiers de l'enseigne et de la signalétique	✓				✓
<b>LYCEE L'ARGENSOL 0840763Y</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
<b>MFR RHONE ALPILLES 0133915K</b>						
	Intervention en maintenance technique des bâtiments		✓			✓
<b>LES COMPAGNONS DU DEVOIR 08400036</b>						
	Maçon	✓	✓			✓
	Couvreur		✓			✓
<b>CFA CITE TECHNIQUE 013339J</b>						
	Etancheur de batiment et des travaux publics	✓	✓			✓
	Métier du plâtre et de l'isolation		✓			✓

<b>ADEF 013975ST</b>						
	Carreleur mosaïste		✓			✓
	Peintre applicateur de revêtements		✓			✓
<b>ACPM MARSEILLE 013033SB</b>						
	Constructeur de routes et d'aménagements urbains	✓	✓			✓
	Maçon	✓	✓			✓
<b>LYC JACQUES RAYNAUD 0132790M</b>						
	Installateur en froid et conditionnement d'air					✓
<b>LES COMPAGNONS DU DEVOIR 0133475G</b>						
	Monteur en installations thermiques					✓
	Monteur en installations sanitaires		✓			✓
	Charpentier bois	✓				✓
	Métallier	✓				✓
<b>CFA BTP AVIGNON 0840526R</b>						
	Monteur en installations thermiques	✓				
	Monteur en installations sanitaires	✓				
<b>CFA CMAR GAP 0050503V</b>						
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières					✓
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier		✓			✓
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles					✓
<b>CFA Chambre de métiers artisanat Vaucluse 0841122N</b>						
	Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles					✓
	Maintenance des matériels option C- Matériels d'espaces verts					✓
<b>CFA AF 13 Marseille 0131786W</b>						
	Réparation des carrosseries					✓
<b>Centre AFTRAL MARSEILLE</b>						
	Agent accueil et conduite		✓			✓
	Conducteur routier		✓			✓

<b>Centre AFTRAL GAP 005160SR</b>						
	Conducteur routier		✓			✓
<b>Centre AFTRAL FOS SUR MER 013421SA</b>						
	Conducteur routier					✓
<b>Centre AFTRAL AVIGNON 0841101R</b>						
	Conducteur routier					✓
<b>CFA BOYER ORAISON 0040586R</b>						
	Conducteur routier					✓
<b>CFA COMPAGNONS DU DEVOIR L'ARGENTIER 0050629G</b>						
	Charpentier bois	✓				✓
	Ménisier fabricant	✓				✓
<b>LPO ALPES ET DURANCE 005005D</b>						
	Charpentier bois		✓			✓
	Ménisier fabricant	✓				✓
<b>CFA FEDERATION COMPAGNONIQUE 0134297A</b>						
	Charpentier bois					✓
<b>CFA DU BAT AIX EN PROVENCE 0132469N</b>						
	Ménisier fabricant	✓				✓
<b>LP BEAU DE ROCHAS 0040007L</b>						
	Ménisier fabricant	✓				✓
<b>EREA PAUL VINCENSINI 0840096Y</b>						
	Métallier	✓				✓
<b>CFBT AUBAGNE 0133917M</b>						
	Décoration en céramique					✓
	Modèles et moules céramiques					✓
	Tournage en céramique					✓

	Signalétique et décors graphiques	✓				
<b>LP MONTESQUIEU - SORGUES</b> <b>0841078R</b>						
	Equipier polyvalent du commerce		✓			

## BCP

### Désignation des centres (écrits-oraux-pratiques)

CENTRES EPREUVES	SPECIALITES	ECRITS	ORAUX	LV	LV FAC	PRATIQUES
<b>CFA METROPOLITAIN CAMPUS DES METIERS 0131784U</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓	✓			✓
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
<b>CFA INTERPROFESSIONNEL COROT 0132470P</b>						
	Boucher Charcutier					✓
<b>CENTRE ILE PIOT LPP VINCENT DE PAUL 084008SA</b>						
	Métiers de la mode - vêtement	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	✓				

	Métiers de la sécurité	✓					
<b>LP ALEXANDRE DUMAS 0840113S</b>							
	Cuisine	✓					
	Maintenance des véhicules option A - Vopitures particulières	✓					
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	✓					
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Logistique	✓					
	Conducteur transport routier marchandises	✓					
	Organisation de transport de marchandises	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Commercialisation et services en restauration	✓					
<b>LP ALPES ET DURANCE 0050005D</b>							
	Technicien constructeur bois	✓					
	Technicien menuisier agenceur	✓					
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					

LP ALPHONSE BEAU DE ROCHAS 0040007L						
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	✓				
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Travaux publics	✓	✓			✓
	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	✓				
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles	✓				
	Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
LP AMPERE 0130072H						
	Epreuve de langue Anglais			✓		
	Maintenance et efficacité énergétique	✓				
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	✓				
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓	✓			✓
	Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	✓				
	Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓	✓			

LPP PHOCEA 0131437S						
	Coiffure		✓			✓
LP ARGENSOL 0840763Y						
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓				
	Réparation des carrosseries	✓				
	Technicien en chaudronnerie industrielle					
	Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
LP BLAISE PASCAL 0130059U						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Photographie	✓				✓
	Optique lunetterie	✓	✓			✓
	Technicien en appareillage orthopédique	✓	✓			✓
LP BRISE LAMES 0131484T						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Cuisine	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Commercialisation et services en restauration	✓				
LP CALADE 0131606A						
	Epreuve de langue : Arabe			✓	✓	
	Métiers de la mode - vêtement	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				✓

	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓					
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)						✓
<b>LP CAMILLE JULLIAN 0130068D</b>							
	Epreuve de langue : Espagnol			✓			
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LP CHARLES PRIVAT 0130171R</b>							
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓					
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	✓					
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					
<b>LP CHARLOTTE GRAWITZ 0131445A</b>							
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					

	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
<b>LP CHATELIER 0130055P</b>						
	Bio-industries de transformation	✓				
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	✓	✓			✓
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓				
	Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
<b>LP COLBERT 0130071G</b>						
	Epreuve de langue : Italien			✓		
	Epreuve de langue : Portugais				✓	
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓	✓			✓
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓

LP DES METIERS LA VISTE 0130065A						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Epreuve de langue : Allemand				✓	
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓	✓			✓
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Animation - enfance et personnes âgées	✓				
LP ECOLE LIBRE DE METIERS 0131434N						
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
LP EDMOND ROSTAND 0132193N						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
LP FERDINAND REVOUL 0840700E						
	Cuisine	✓				

	Maintenance des systèmes de production connectés	✓					
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					
	Commercialisation et services en restauration	✓					
<b>LP FERRAGES 0130157A</b>							
	Métiers de la mode - vêtement	✓					
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
	Animation - enfance et personnes âgées	✓					
<b>LP FLORIDE 0130056R</b>							
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	✓	✓				✓
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					✓
	Logistique	✓					✓
	Conducteur transport routier marchandises	✓					
	Organisation de transport de marchandises	✓					✓
<b>LP FREDERIC MISTRAL 0130062X</b>							
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓					
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓					
	Réparation des carrosseries	✓					
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					

LP GAMBETTA (COURS) 0130006L						
	Epreuve de langue : Espagnol			✓	✓	
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓	✓			✓
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
LP GUSTAVE EIFFEL 0130013U						
	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Logistique	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
LP JACQUES RAYNAUD 0132790M						
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	✓				
LP JEAN BAPTISTE BROCHIER 0130064Z						
	Métiers de la mode - vêtement	✓	✓			✓
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				

	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)						✓
<b>LP JEANNE D'ARC 0133274N</b>							
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LP LA CABUCELLE 0131463V</b>							
	Artisanat et métiers d'art option Métiers de l'enseigne et de la signalétique	✓					
<b>LP LE ROCHER 0131485U</b>							
	Étude et définition de produits industriels	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓					
<b>LP LEAU 0130063Y</b>							
	Métiers de l'accueil	✓					

	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓					
	Métiers de la coiffure	✓					
<b>LYCEE DU REMPART 0130049H</b>							
	Epreuve de langue : Anglais			✓			
	Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - Productions graphiques	✓					
	Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - Productions imprimées	✓					
	Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média	✓					
	Technicien en prothèse dentaire	✓	✓				✓
<b>LP L'ESTAQUE 0130058T</b>							
	Maintenance nautique	✓	✓				
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers de la sécurité	✓					
<b>LP L'ETOILE GARDANNE 0130025G</b>							
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
<b>LP LOUIS BLEROT 0130033R</b>							

	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	✓				
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓				
	Technicien en chaudronnerie industrielle					
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓	✓			✓
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
<b>LP MARIA CASARES 0840041N</b>						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓	✓	✓		
	Métiers de la coiffure	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
<b>LP PAUL HERAUD 0050008G</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓	✓	
	Technicien d'études du bâtiment option A - Etudes et économie	✓				
	Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture	✓				
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	✓				
	Conducteur transport routier marchandises	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓

LP PIERRE ET LOUIS POUTRAIN 0050039R						
	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	✓				
	Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	✓				
LP PIERRE LATECOERE 0132276D						
	Epreuve de langue : Italien				✓	
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	✓				
	Technicien Gaz	✓				
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓	✓			✓
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓	✓			✓
LP PIERRE MENDES France VEYNES 0050027C						
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓	✓			✓
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
LP POINSO-CHAPUIS 0130054N						
	Étude et réalisation d'agencement	✓				

	Maintenance nautique	✓	✓				
<b>LP REGIONAL MONTESQUIEU 0841078R</b>							
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓					
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	✓					
	Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	✓					
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LP RENE CAILLIE 0130057S</b>							
	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	✓					
	Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture	✓					
	Travaux publics	✓					
	Technicien géomètre - topographe	✓					
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	✓					
	Menuiserie Aluminium-Verre	✓					
	Aménagement et finition du bâtiment	✓					
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)						✓
<b>LYC PHILIPPE DE GIRARD 0840005Z</b>							
	Epreuve de langue : Anglais			✓			

	Epreuve de langue : Arabe				✓	
	Étude et définition de produits industriels	✓				
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓				
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	✓				
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓				
	Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
	Etude et définition de produits industriels		✓			✓
<b>LP SEVIGNE 0050009H</b>						
	Cuisine	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Commercialisation et services en restauration	✓				
<b>LP ST ANDRE - LES ROUTIERS 0131432L</b>						
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Conducteur transport routier marchandises	✓				

	Organisation de transport de marchandises	✓					
<b>LP ST MICHEL 0131441W</b>							
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LP. ARISTIDE BRIAND 0840046U</b>							
	Epreuve de langue : Anglais			✓			
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
	Animation - enfance et personnes âgées	✓					
<b>LPO MARIE GASQUET 0133474F</b>							
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
	Animation - enfance et personnes âgées	✓					
<b>LPP SAINT HENRI 0131433M</b>							

	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					
	Systèmes numériques option A - Sécurité et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	✓					
<b>LPP SAINTE ELISABETH 0131675A</b>							
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LYC ANDRE HONNORAT 0040003G</b>							
	Métiers de l'accueil	✓					
<b>LYC CHARLES DE GAULLE 0840001V</b>							
	Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	✓					
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
<b>LYC D ALTITUDE 0050003B</b>							
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓					
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
<b>LYC DENIS DIDEROT 0130050J</b>							
	Epreuve de langue : Espagnol			✓			
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Maintenance et efficacité énergétique	✓					
	Technicien d'études du bâtiment option A - Etudes et économie	✓					
	Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture	✓					
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	✓					

	Métiers du froid et des énergies renouvelables	✓				
<b>LYC DON BOSCO 0133396W</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓				
	Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
	Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - Productions graphiques	✓				
	Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - Productions imprimées	✓				
	Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média	✓				✓
<b>LYC EMILE ZOLA 0130001F</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
	Animation - enfance et personnes âgées	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
<b>LYC HENRI LEROY 0132280H</b>						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Logistique	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
<b>LYC HOTELIER REGIONAL 0132974M</b>						
	Boucher charcutier traiteur	✓	✓			

	Boulangier-pâtissier	✓	✓			
	Cuisine	✓				
	Commercialisation et services en restauration	✓				
<b>LYC JEAN HENRI FABRE 0840015K</b>						
	Pilote de ligne de production	✓				
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓				
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓				✓
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
<b>LYC JEAN LURCAT 0132210G</b>						
	Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	✓				
<b>LYC JEAN PERRIN 0130053M</b>						
	Epreuve de langue : Espagnol				✓	
	Plastiques et composites	✓				
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓				
<b>LYC LES ISCLES 0040533H</b>						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓				
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				
<b>LYC MAURICE GENEVOIX 0132410Z</b>						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				

	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LYC MONTMAJOUR 0130010R</b>							
	Epreuve de langue : Italien				✓		
	Cuisine	✓					
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
	Commercialisation et services en restauration	✓					
<b>LYC PASTRE - GRANDE BASTIDE 0131456M</b>							
	Cuisine	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
	Animation - enfance et personnes âgées	✓	✓				
	Commercialisation et services en restauration	✓					
<b>LYC PAUL ARENE 0040023D</b>							
	Epreuve de langue : Espagnol			✓	✓		
	Epreuve de langue : Italien				✓		
	Cuisine	✓					
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Commercialisation et services en restauration	✓					

LYC PAUL LANGEVIN 0130143K						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés		✓			✓
LYC POLYVALENT CELONY 0133425C						
	Métiers de l'accueil	✓				
	l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
LYC RENE CHAR 0840935K						
	Epreuve de langue : Espagnol			✓	✓	
	Métiers de la mode - vêtement	✓				
	Commercialisation et services en restauration	✓				
	Cuisine	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Animation - enfance et personnes âgées	✓	✓			
LYC SIMONE VEIL 0134155W						
	Gestion des pollutions et protection de l'environnement	✓				
	Hygiène, propreté et stérilisation	✓				

LYC ST ELOI 0131391S						
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓				
	Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	✓				
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓				
LYC ST LOUIS 0134101M						
	Epreuve de langue : Anglais			✓		
	Métiers de la mode - vêtement	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
LYC STE MARIE 0133395V						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Organisation de transport de marchandises	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
LYC VAL DE DURANCE 0840918S						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
LYC VAUVENARGUES 0130003H						
	Technicien d'études du bâtiment option A - Etudes et économie	✓				
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓				
	Ouvrages du bâtiment : métallerie					
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓				

	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)						✓
<b>LYC VICTOR HUGO 0840016L</b>							
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LYCEE CAUCADIS 0133424B</b>							
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Logistique	✓					
	Organisation de transport de marchandises	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile	✓					
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
<b>LYCEE DE LA MEDITERRANEE 0133406G</b>							
	Cuisine	✓					
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					✓
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					

	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Commercialisation et services en restauration	✓				
<b>LYCEE DES METIERS CHARLES MONGRAND 0130151U</b>						
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
<b>Lycée des métiers DOMAINE DEGUILLES 0840039L</b>						
	Maintenance et efficacité énergétique	✓				✓
	Technicien d'études du bâtiment option A - Etudes et économie	✓				
	Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture	✓	✓			✓
	Travaux publics	✓				
	Technicien géomètre - topographe	✓				
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	✓				

	Aménagement et finition du bâtiment	✓				
	Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles	✓				
	Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention	✓				
	Maintenance des matériels option C - Matériels d'espaces verts	✓				
	Conducteur transport routier marchandises	✓				
<b>Lycée des métiers Jean MOULIN 0130150T</b>						
	Maintenance nautique	✓	✓			
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés communicants	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
<b>Lycée des Métiers Les Alpilles 0130146N</b>						
	Epreuve de langue : Anglais				✓	
	Epreuve de langue : Espagnol				✓	
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	✓				
	Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie	✓				
	Maintenance et efficacité énergétique	✓				
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier					
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓				

	Réparation des carrosseries	✓					
	Logistique	✓					
	Conducteur transport routier marchandises	✓					
	Organisation de transport de marchandises	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>Lycée Nelson MANDELA 0134003F</b>							
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓					
<b>LYCEE PIERRE MENDES France VITROLLES 0133015G</b>							
	Maintenance des systèmes de production connectés	✓					
	Aéronautique option Avionique	✓					
	Aéronautique option Systèmes	✓					
	Aéronautique option Structure	✓					
	Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	✓					
<b>LYCEE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE 0130161E</b>							
	Epreuve de langue : Anglais			✓			

	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓	✓			✓
	Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓	✓			✓
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	✓				
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences-Physiques ( uniquement spécialités concernées)					✓
<b>LP DUMAS CAVAILLON 0840113S</b>						
	Cuisine	✓				
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓				
	Conducteur transport routier marchandises	✓				
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓				
	Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	✓				
	Organisation de transport de marchandises	✓				
	Métiers de l'accueil	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓				
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓				
	Commercialisation et services en restauration	✓				
<b>LYC ALPHONSE BENOIT 0840021S</b>						
	Métiers de la sécurité	✓				

	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					
<b>LP LOUIS MARTIN BRET 0040011R</b>							
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
	Commercialisation et services en restauration	✓					
	Cuisine	✓					
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	✓					
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles	✓					
	Métiers de l'accueil	✓					
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE 0131747D</b>							
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	✓					
<b>LYC CHARLES PEGUY 0131402D</b>							
	Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	✓					
	Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	✓					
<b>CFA CHAMBRE DES METIERS DU VAUCLUSE 0840733R</b>							
	Epreuve de langue : Anglais				✓		
<b>CFA BTP LES MILLES 0132469N</b>							
	Epreuve de langue : Anglais					✓	
	Epreuve de langue : Russe					✓	
<b>LYCEE HAMASKAINE 0133446A</b>							
	Epreuve de langue : Turc					✓	

<b>ECIR APP MALLEMORT 0133645S</b>						
	Travaux publics		✓			✓
	Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention		✓			✓
<b>CFA BTP AVIGNON 0840526R</b>						
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre		✓			✓
<b>CFAI ISTRES 0131782S</b>						
	Technicien du gaz		✓			✓
<b>CFA BTP MARSEILLE 0131772F</b>						
	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables		✓			✓
<b>CFA Campus de GAP 0050503V</b>						
	Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières		✓			✓
<b>CFA Chambre de métiers Foncouverte 0841122N</b>						
	Maintenance des véhicules option C - Motocycles		✓			✓
<b>CFA CCI Vaucluse 0840709P</b>						
	Commercialisation et services en restauration	✓	✓			✓
	Cuisine	✓	✓			✓
	Epreuve de langue : Anglais			✓		

## BP

### Désignation des centres (écrits-oraux-pratiques)

CENTRES EPREUVES	SPECIALITES	ECRITS	ORAUX	PRATIQUES
<b>CFA BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS 0132469N</b>				
	Monteur en installations du génie climatique et sanitaire	✓		
	Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air	✓		✓
	Maçon	✓		✓
	Menuisier aluminium - verre	✓		
	Peintre applicateur de revêtements	✓	✓	✓
	Menuisier	✓	✓	✓
	Epreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>CFA BOURSE DU TRAVAIL (DE LA) 0131775J</b>				
	Électricien(ne)			✓
<b>CFA BTP ARLES 0133927Y</b>				
	Monteur en installations du génie climatique et sanitaire	✓		
	Métiers du plâtre et de l'isolation	✓	✓	✓
<b>CFA BTP MARSEILLE 0131772F</b>				
	Monteur en installations du génie climatique et sanitaire	✓		
	Métallier	✓		
	Maçon		✓	✓
	Électricien(ne)	✓		
<b>CFA CHAMBRE DES METIERS VAUCLUSE 0840733R</b>				
	Boulangier	✓		✓

	Boucher	✓		
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓		
	Fleuriste	✓	✓	✓
<b>CFA COIF.SOINS ESTH. ROGER PARA 0131781R</b>				
	Coiffure	✓		
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓		
<b>CFA COIFFURE ARCOLE (DE LA) 0131903Y</b>				
	Coiffure	✓		
<b>CFA de la CCI de Vaucluse 0840709P</b>				
	Arts de la cuisine	✓	✓	✓
	Préparateur en pharmacie	✓		✓
<b>CFA FLORENTIN MOURET 0840526R</b>				
	Monteur en installations du génie climatique et sanitaire	✓		
	Maçon	✓		✓
	Peintre applicateur de revêtements	✓	✓	✓
	Carreleur mosaïste	✓	✓	✓
	Métallier	✓		
	Électricien(ne)	✓		
<b>CFA PHARMACIE (DE LA) 0131779N</b>				
	Préparateur en pharmacie	✓		✓
<b>CFA REGIONAL CAMPUS DE GAP 0050503V</b>				
	Arts de la cuisine	✓		
	Menuisier	✓		
	Arts du service et commercialisation en restauration	✓		
	Coiffure	✓		
<b>CFAR CAMPUS DE DIGNE LES BAINS 0040161D</b>				

	Boucher	✓		
	Maçon	✓	✓	✓
	Peintre applicateur de revêtements	✓	✓	✓
	Électricien(ne)	✓		✓
<b>LP ALPES ET DURANCE 0050005D</b>				
	Charpentier bois	✓	✓	
<b>LP ALPHONSE BEAU DE ROCHAS 0040007L</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
	Coiffure	✓		✓
<b>LP DON BOSCO 0131466Y</b>				
	Menuisier aluminium - verre	✓	✓	✓
<b>LP JACQUES RAYNAUD 0132790M</b>				
	Étanchéité du bâtiment et des travaux publics	✓	✓	✓
	Agent technique de prévention et de sécurité	✓		
<b>LP MARIA CASARES 0840041N</b>				
	Coiffure	✓	✓	✓
<b>LPP CLOVIS HUGUES 0133305X</b>				
	Coiffure	✓		
<b>LYC ALPHONSE BENOIT 0840021S</b>				
	Agent technique de prévention et de sécurité	✓	✓	✓
<b>LYC EMILE ZOLA 0130001F</b>				
	Coiffure	✓		
<b>LP LEAU 0130063Y</b>				
	Coiffure	✓	✓	✓
<b>Lycée des métiers Jean MOULIN 0130150T</b>				
	Métiers de la piscine	✓	✓	✓
	Coiffure	✓		
<b>LP LES ALPILLES MIRAMAS 0130146N</b>				
	Métiers de la pierre	✓		✓
<b>LP PHOCEA ATTOYAN 0131437S</b>				

	Coiffure			
<b>LYC DENIS DIDEROT 0130050J</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
	Charpentier bois	✓	✓	
	Charpentier de marine	✓		
<b>LYC PHILIPPE DE GIRARD 0840005Z</b>				
	Agent technique de prévention et de sécurité	✓		
<b>LP MARIA CASARES 0840041N</b>				
	Coiffure		✓	✓
<b>CFA METROPOLITAIN CAMPUS DES METIERS 0131784U</b>				
	Arts de la cuisine	✓	✓	✓
	Arts du service et commercialisation en restauration	✓	✓	✓
	Esthétique cosmétique parfumerie	✓	✓	✓
	Coiffure	✓	✓	✓
	Fleuriste	✓		
	Métiers de la pierre	✓		
<b>CFA CITE TECHNIQUE LYC JACQUES RAYNAUD 0133853T</b>				
	Agent technique de prévention et de sécurité	✓	✓	✓
<b>COMPAGNONS DU DEVOIR 0133475G</b>				
	Monteur en installations du génie climatique et sanitaire		✓	✓
<b>LP CHARLES PRIVAT - ARLES 0130171R</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>SEP LYCEE MENDES FRANCE - 0133015G</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>SEP LYCEE FOURCADE - 0133244F</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LP BLAISE PASCAL - 0130059U</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓

<b>LP MISTRAL - 0130062X</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LYCEE JEAN PERRIN - 0130053M</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LP SEVIGNÉ - 0050009H</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LP AMPERE - 0130072H</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LP LA VISTE - 0130065A</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LP RENÉ CHAR - 0840935K</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LP L'ESTAQUE - 0130058T</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LYCÉE VICTOR HUGO - 0840016L</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>LP RÉGIONAL MONTESQUIEU - 0841078H</b>				
	Épreuve pratique Mathématiques-Sciences physiques			✓
<b>CFA FEDERATION COMPAGNONIQUE M BAT 0134297A</b>				
	Charpentier bois	✓		✓
	Menuisier	✓		✓
<b>CFA COMPAGNONS DU DEVOIR L'ARGENTIERE 0050629G</b>				
	Charpentier bois			✓
	Menuisier			
	Métallier	✓	✓	✓
<b>LP POINSO CHAPUIS 0130054N</b>				
	Charpentier marine			✓
<b>CFA CAMPUS DE GAP 0050503V</b>				
	Menuisier	✓		✓

<b>CFA DU BATIMENT MARSEILLE 0131772F</b>				
	Métallier	✓	✓	✓
<b>CFA DU BATIMENT AVIGNON 0840526R</b>				
	Métallier	✓	✓	✓

MC3

Désignation des centres (écrits-oraux-pratiques)

CENTRES EPREUVES	SPECIALITES	ECRITS	ORAUX	PRATIQUES
<b>CFA CHAMBRE DES METIERS VAUCLUSE 0840733R</b>				
	Boulangerie spécialisée	✓		
	Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée	✓		
<b>CFA de la CCI de Vaucluse 0840709P</b>				
	Cuisinier en desserts de restaurant	✓	✓	✓
	Employé barman	✓	✓	✓
<b>CFA METROPOLITAIN CAMPUS DES METIERS 0131784U</b>				
	Cuisinier en desserts de restaurant	✓		
	Boulangerie spécialisée		✓	✓
	Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée	✓	✓	✓
<b>LP LEAU 0130063Y</b>				
	Coiffure		✓	✓
<b>CFA INTERPROFESSIONNEL COROT 0132470P</b>				
	Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée	✓	✓	✓
<b>CFA REGIONAL CAMPUS DE GAP 0050503V</b>				
	Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée	✓	✓	✓
<b>LP DU REMPART 0130049H</b>				
	Joaillerie	✓	✓	✓
<b>LYC HOTELIER REGIONAL 0132974M</b>				
	Employé traiteur	✓		✓
	Cuisinier en desserts de restaurant	✓		
	Employé barman	✓	✓	✓
<b>LYC MONTMAJOUR 0130010R</b>				
	Cuisinier en desserts de restaurant	✓		
<b>LYC PAUL ARENE 0040023D</b>				
	Cuisinier en desserts de restaurant	✓		
	Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée	✓		
<b>LYC BEAU DE ROCHAS 004007L</b>				
	Maintenance en équipement thermique individuel		✓	✓
<b>ECOLE LIBRE DES METIERS 0131434N</b>				
	Maintenance en équipement thermique individuel		✓	✓

## MC4

### Désignation des centres (écrits-oraux-pratiques)

CENTRES EPREUVES	SPECIALITES	ECRITS	ORAUX	PRATIQUES
CFA BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS 0132469N				
	Technicien en énergies renouvelables option A - Energie électrique		✓	✓
CFA BTP MARSEILLE 0131772F				
	Technicien en énergies renouvelables option A - Energie électrique	✓		
	Technicien en énergies renouvelables option B - Energie thermique	✓		✓
	Peinture décoration	✓	✓	✓
CFA de la CCI de Vaucluse 0840709P				
	Organisation de réception	✓		
	Accueil-réception	✓	✓	✓
CFA INDUSTRIE DE PROVENCE (DE L') 0131782S				
	Technicien(ne) en soudage	✓	✓	✓
ECIR APPRENTISSAGE - MALLEMORT 0133645S				
	Technicien(ne) en réseaux électriques		✓	✓
LP COLBERT 0130071G				
	Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat	✓		
LP LA VISTE 0130065A				
	Accueil dans les transports	✓	✓	
LP PIERRE ET LOUIS POUTRAIN 0050039R				
	Technicien en énergies renouvelables option B - Energie thermique	✓		
LYC PASTRE GRANDE BASTIDE 0131456M				
	Animation-gestion de projets dans le secteur sportif	✓		
LPO ADAM DE CRAPONNE 0130161E				
	Technicien(ne) en réseaux électriques	✓		
LYC HOTELIER REGIONAL 0132974M				
	Sommellerie	✓	✓	✓
LP PIERRE MENDES France 0133015G				
	Aéronautique option moteurs à turbines		✓	
	Aéronautique hélicop option moteurs à turbines		✓	
	Aéronautique option avionique		✓	
	Technicien en peinture aéronautique		✓	
LP LOUIS BLEROT - 0130033R				
	Technicien en soudage	✓		
LP ECOLE LIBRE METIERS 0131434N				
	Services numériques aux organisations		✓	✓



DBAD/24-1003-34 du 01/04/2024

**AVANTAGES EN NATURE «LOGEMENT» 2024**

Références : Arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (Journal Officiel du 27 décembre 2002) - Note de service DAF C2 n°2007-053 du 5 mars 2007 relative à l'évaluation de l'avantage en nature logement en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (CSG et CRDS), de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) à compter du 1er janvier 2007 (Bulletin Officiel n°11 du 15 mars 2007) - Circulaire interministérielle n°200509433 et n°6-BRS-07-1163 du 1er juin 2007 relative aux avantages en nature ; régime social et fiscal applicable et obligations déclaratives correspondantes - Note de service DAF C2/2007 n°269 du 6 septembre 2007 actualisant certaines dispositions de la note de service MEN/DAFC2 n°2007-053 du 5 mars 2007 - Circulaire DAF 2024-001225 du 21 mars 2024 relative à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (CSG et CRDS), de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et au régime de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements d'enseignement public

Dossier suivi par : Coordination académique de la Paye - [paye@ac-aix-marseille.fr](mailto:paye@ac-aix-marseille.fr) - Tel : 04 42 91 73 13

Il convient, pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité, de procéder à une déclaration des avantages en nature des personnels logés par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et, si nécessaire, de régulariser la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2023.

Les états sont à envoyer au service gestionnaire dont relève l'agent (précisé sur l'état à établir) et non à la DBAD – Bureau académique de coordination de la paye, **au plus tard le 19 avril 2024** (délai de rigueur).

N.B : dans la note ci-après, l'année N signifie 2024 et l'année N-1 2023.

Lorsque l'employeur fournit la nourriture, l'avantage est évalué forfaitairement. L'avantage en nature nourriture fait l'objet d'une revalorisation de son évaluation forfaitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La fourniture de repas à titre gratuit est évaluée à **5,35 € par repas ou 10,70 € par jour** en 2024 (contre respectivement 5,20 € et 10,40 € en 2023), quel que soit le montant réel de l'avantage en nature repas fourni par l'employeur et quel que soit le montant de la rémunération perçue par le bénéficiaire.

La fourniture de repas dans un restaurant administratif ou une cantine, géré ou subventionné par l'employeur, moyennant une participation des personnels, constitue pour ces derniers un avantage en nature, à raison de **la différence entre le montant du forfait avantage nourriture et le montant de la participation personnelle de l'agent**. Toutefois, lorsque la participation de l'agent est au moins égale à la moitié de l'évaluation forfaitaire, l'avantage est considéré comme négligeable.

Valeur forfaitaire	50 % valeur forfaitaire	Prix payé par l'agent	Réintégration assiette de cotisation
5,35 €	2,675 €	>= 2,675 €	0,00 €
5,35 €	2,675 €	< 2,675 € Exemple : 1,50€	5,35€ - prix payé par l'agent Exemple : 3,70€

La fourniture de repas résultant d'une obligation professionnelle ou pris par nécessité de service (exemple : personnels éducatifs dans les établissements scolaires) n'est pas considérée comme un avantage en nature.

Les agents en déplacement professionnel et remboursés intégralement de leurs frais de repas n'ont pas à réintégrer l'avantage en nature correspondant à l'économie du repas.

### Dispositif des modalités d'évaluation des avantages en nature « logement » :

Aux termes de l'article 57 de la loi de finances rectificative pour 2005 (JO du 31 décembre 2005), codifié à l'article 82 du code général des impôts, le montant des rémunérations allouées sous la forme d'un avantage en nature « logement » est désormais évalué, pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, selon les règles établies pour le calcul des cotisations de sécurité sociale (CSG et CRDS), quel que soit le niveau de rémunération des bénéficiaires.

Cette simplification fiscale permet à l'employeur, pour le calcul de la valeur de l'avantage en nature, d'opter pour le système d'évaluation le plus favorable pour l'agent, qu'il s'agisse de l'évaluation forfaitaire ou de la valeur locative.

#### Point d'attention relatif à la valeur locative :

Comme le prévoit l'article 1523 du code général des impôts, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères sont demandées aux fonctionnaires logés pour nécessité absolue de service. A ce titre ils sont donc destinataires d'un avis de taxe foncière, mais uniquement avec un montant réclamé relatif à la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Le bulletin officiel des finances publiques -impôts « BOI-IF-TFB-20 » précise comme suit les modalités de calcul de la base d'imposition de la taxe foncière : « ***La base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale*** ».

Ainsi pour obtenir la valeur locative d'un bien, il convient de multiplier par « 2 » la base d'imposition de la taxe foncière. Dans le cas des fonctionnaires logés, cette base d'imposition se situe en 2ème page des avis, dans la colonne "Taxe ordures ménagères".

Exemple ci-dessous d'une valeur locative :  $2311 \times 2 = 4\,622\text{€}$

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
s bâties	Taux 2022	30,08 %	%	1,67 %	0,299 %	6,83 %	%	
	Taux 2023	30,04 %	%	1,67 %	0,291 %	6,89 %	%	
	Adresse	9 BD DU LYCEE						
	Base					2311		
	Cotisation					159		159
	Cotisation lissée							

## A. Modalités d'évaluation de l'avantage en nature « logement ».

### A-1. Evaluation forfaitaire.

Pour appliquer ce système d'évaluation, il convient de prendre en compte le niveau de rémunération<sup>1</sup> de l'agent, d'une part, et le nombre de pièces principales<sup>2</sup> du logement, d'autre part.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, à la valeur forfaitaire est appliqué un abattement de 30% pour tenir compte des sujétions particulières liées à l'occupation du logement, lorsqu'il est concédé par nécessité absolue de service.

La valeur des avantages accessoires (chauffage, eau, gaz, électricité) est intégrée au barème forfaitaire.

### A-2. Evaluation d'après la valeur locative brute (cf point d'attention supra)

L'évaluation de l'avantage logement peut également être effectuée d'après la valeur locative (valeur locative cadastrale) :

- À défaut de valeur locative cadastrale, l'estimation de l'avantage est effectuée d'après la valeur locative réelle du logement, c'est-à-dire du montant des loyers pratiqués dans la commune pour un logement de surface comparable. **La valeur locative réelle ne peut être utilisée qu'à la condition que l'administration fiscale ne soit pas en mesure de fournir la valeur locative cadastrale.**
- Les avantages accessoires pris en charge par l'employeur (eau, gaz, électricité, chauffage, etc.) sont ajoutés pour leur montant réel. Lorsque le montant des avantages accessoires ne peut être obtenu, soit parce qu'il n'existe aucun compteur individuel, soit parce qu'il n'existe aucune possibilité d'évaluation de sa valeur, le système de l'évaluation forfaitaire de l'avantage en nature logement doit être retenu. valeur réelle des prestations accessoires : montant des consommations en chauffage, eau, gaz, électricité de l'année N-1 attesté par les factures et relevés de compteur.

*N.B. Lorsque le montant des avantages accessoires ne peut être obtenu, soit parce qu'il n'existe aucun compteur individuel, soit parce qu'il n'existe aucune possibilité d'évaluation de sa valeur, le système de l'évaluation forfaitaire de l'avantage en nature logement doit être retenu.*

<sup>1</sup> Traitements bruts au sens de l'article L.712-1 du code général de la fonction publique y compris les bonifications indiciaires et nouvelles bonifications indiciaires, SFT et primes et indemnités instituées par une disposition législative ou réglementaire.

<sup>2</sup> En application de l'article R.111-1 du code de la construction et de l'habitation, les pièces principales sont celles destinées au séjour ou au sommeil.

## **B. Avantage en nature « logement » par nécessité absolue de service.**

Pour l'évaluation des avantages en nature de l'agent logé par nécessité absolue de service, les services académiques chargés de la gestion du dossier de l'agent opteront, entre l'évaluation forfaitaire et l'évaluation d'après la valeur locative brute servant à l'établissement de la taxe d'habitation, pour le système d'évaluation le plus favorable pour l'agent.

## **C. Avantage en nature « logement » par convention d'occupation précaire avec astreinte.**

### **C-1. Principe.**

Ainsi que le précise la circulaire interministérielle n°200509433 et n°6-BRS-07-1163 du 1<sup>er</sup> juin 2007, il n'y a pas d'avantage en nature « logement » dès lors que le bénéficiaire verse à son employeur, en échange du logement fourni, une redevance compensatrice dont le montant est supérieur ou égal, selon l'option exercée par l'employeur, au montant forfaitaire ou à la valeur locative brute.

Lorsque la redevance est inférieure à cette valeur, la différence constitue un avantage en nature soumis à cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'impôt sur le revenu. Toutefois, dans tous les cas où cette différence est inférieure au montant correspondant à la première tranche du barème forfaitaire pour un logement composé d'une pièce principale, l'avantage en nature « logement » est exonéré des différentes cotisations et de l'imposition sur le revenu.

- Pour l'année civile 2018, ce montant est de 69.20 € par mois.
- Pour l'année civile 2019, ce montant est de 70.10 € par mois.
- Pour l'année civile 2020, ce montant est de 70.80 € par mois.
- Pour l'année civile 2021, ce montant est de 71.20 € par mois.
- Pour l'année civile 2022, ce montant est de 72.30 € par mois.
- Pour l'année civile 2023, ce montant est de 75.40 € par mois.
- Pour l'année civile 2024, ce montant est de 77.30 € par mois.

### **C-2. Evaluation de l'avantage en nature par convention d'occupation précaire avec astreinte.**

Lorsque l'agent dispose d'un avantage en nature « logement » par convention d'occupation précaire avec astreinte, celui-ci doit faire l'objet d'une évaluation forfaitaire et d'une évaluation d'après la valeur locative brute, les services académiques chargés de la gestion du dossier de l'agent optant pour le système d'évaluation le plus favorable pour l'agent.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*


**Document à retourner au service chargé de la gestion du dossier de l'agent :**

•personnels ATSS et d'encadrement → rectorat – DIEPAT •personnels enseignants 2<sup>nd</sup> degré → rectorat – DIPE •personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré  
→ DASEN – DPE •supérieur → BLT Sup

**PERIODE DU .....** **AU .....**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_

Nom et N° de l'établissement d'affectation : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans le logement concédé \_\_\_\_\_ Nombre de pièces principales du logement : \_\_\_\_\_

Le chef d'établissement ou le maire déclare <sup>1</sup> :	<b>Partie complétée par le service chargé de la gestion du dossier de l'agent :</b>
Valeur locative annuelle brute du logement : ..... €	Rémunération brute mensuelle de l'agent (traitements bruts y compris les BI et NBI) : ..... €
Valeur locative mensuelle après abattement <sup>2</sup> de 30% : ..... €	Evaluation forfaitaire mensuelle de l'avantage en nature logement par <u>nécessité absolue de service</u> : ..... €
+ Montant mensuel des avantages accessoires <sup>3</sup> : ..... € (eau, chauffage, électricité, gaz)	<b>Mode d'évaluation le plus favorable pour l'agent<sup>4</sup> :</b> <input type="checkbox"/> Evaluation d'après la valeur locative brute <input type="checkbox"/> Evaluation forfaitaire
<b>= Montant mensuel total issu du système d'évaluation d'après la valeur locative</b> = ..... €	<b>Nom et signature du responsable du service chargé de la préliquidation :</b>  A....., le.....
Certifié exact à.....le..... Le chef d'établissement, le maire (1 <sup>er</sup> degré) <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Barrer la mention inutile. <sup>2</sup> Abattement pour tenir compte des sujétions particulières liées à l'occupation du logement. <sup>3</sup> Lorsque ce montant ne peut être obtenu, soit parce qu'il n'existe aucun compteur individuel, soit parce qu'il n'existe aucune possibilité d'évaluation de sa valeur, le système forfaitaire doit être retenu. <sup>4</sup> Cocher la case correspondante

ASSUJETTISSEMENT A LA CSG, A LA CRDS ET A LA RAFF DE L'AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Arrêté du 10 décembre 2002 - Note de service DAF C2 n° 2007-053 du 5 mars 2007 - Circulaire interministérielle du 1<sup>er</sup> juin 2007

**Document à retourner au service chargé de la gestion du dossier de l'agent :**

•Personnels ATSS et d'encadrement → rectorat – DIEPAT •personnels enseignants 2<sup>nd</sup> degré → rectorat – DIPE •personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré → DASEN – DPE •supérieur → BLT Sup

PERIODE DU ..... AU .....

Nom : | Prénom | Grade : |

Nom et N° de l'établissement d'affectation : |

Date d'entrée dans le logement concédé | Nombre de pièces principales du logement : |

<p>Le chef d'établissement ou le maire déclare<sup>1</sup> :</p>	<p><b>Partie complétée par le service chargé de la gestion du dossier de l'agent :</b></p>
<p>Valeur locative mensuelle brute ..... €</p> <p>+ Montant mensuel des avantages accessoires<sup>2</sup> (eau, chauffage, électricité, gaz) : ..... €</p> <hr/> <p>= <b>Montant mensuel total issu du système d'évaluation d'après la valeur locative</b> = ..... €</p>	<p>Rémunération brute mensuelle de l'agent (traitements bruts y compris les BI et NBI) : ..... €</p> <p>Evaluation forfaitaire mensuelle de l'avantage en nature logement par <u>utilité de service</u> : ..... €</p>
<p><b>Montant mensuel de la redevance logement compensatrice versée par l'agent :</b> ..... €</p> <p>Certifié exact à .....le..... Le chef d'établissement, le maire<sup>1</sup> (1<sup>er</sup> degré)</p>	<p><b>Mode d'évaluation le plus favorable pour l'agent<sup>3</sup> :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Evaluation d'après la valeur locative brute</p> <p><input type="checkbox"/> Evaluation forfaitaire</p> <p><b>Nom et signature du responsable du service chargé de la préliquidation :</b></p> <p>A....., le.....</p>

<sup>1</sup> Barrer la mention inutile. <sup>2</sup> Lorsque ce montant ne peut être obtenu, soit parce qu'il n'existe aucun compteur individuel, soit parce qu'il n'existe aucune possibilité d'évaluation de sa valeur, le système forfaitaire doit être retenu. <sup>3</sup> Cocher la case correspondante

## Avantage en nature logement

### Evaluation forfaitaire de l'avantage en nature logement pour 2024

<p>Avantage en nature logement</p> <p>Evaluation forfaitaire de l'avantage en nature logement pour 2024</p> <p>NB : La valeur des avantages (chauffage, eau, gaz, électricité) est comprise dans le forfait.</p>
--

#### 1/ pour les agents logés par convention d'occupation précaire

	1 <sup>ère</sup> tranche (Rémunération < 0,5 fois le plafond mensuel de sécurité sociale)	2 <sup>ème</sup> tranche (0,5 P <sub>LR</sub> à 0,6P)	3 <sup>ème</sup> tranche (0,6 P <sub>LR</sub> à 0,7P)	4 <sup>ème</sup> tranche (0,7 P <sub>LR</sub> à 0,9P)	5 <sup>ème</sup> tranche (0,9 P <sub>LR</sub> à 1,1P)	6 <sup>ème</sup> tranche (1,1 P <sub>LR</sub> à 1,3P)	7 <sup>ème</sup> tranche (1,3 P <sub>LR</sub> à 1,5P)	8 <sup>ème</sup> tranche (Rémunération ≥ 1,5 du plafond de sécurité sociale)
Rémunération brute mensuelle	Inférieure à 1 932,00 €	De 1 932,00 € à 2 318,39 €	De 2 318,40 € à 2 704,79 €	De 2 704,80 € à 3 477,59 €	De 3 477,60 € à 4 250,39 €	De 4 250,40 € à 5 023,19 €	De 5 023,20 € à 5 795,99 €	Supérieure ou égale à 5 796,00 €
Forfait mensuel pour un logement d'une seule pièce principale	77,30	90,20	102,90	115,80	141,90	167,40	193,30	218,80
Forfait mensuel par pièce principale, si le logement comporte plusieurs pièces	41,40	57,90	77,30	96,50	122,30	147,70	180,10	205,90
soit, forfait mensuel pour un F3	124,20	173,70	231,90	289,50	366,90	443,10	540,30	617,70
soit, forfait annuel pour un F3	1 490,40	2 084,40	2 782,80	3 474,00	4 402,80	5 317,20	6 483,60	7 412,40
soit, forfait annuel pour un F4	1 987,20	2 779,20	3 710,40	4 632,00	5 870,40	7 089,60	8 644,80	9 883,20
soit, forfait annuel pour un F5	2 484,00	3 474,00	4 638,00	5 790,00	7 338,00	8 862,00	10 806,00	12 354,00

#### 2 / pour les agents logés par nécessité absolue de service (abattement de 30 % sur la valeur forfaitaire)

	1 <sup>re</sup> tranche (Rémunération < 0,5 fois le plafond mensuel de sécurité sociale)	2 <sup>e</sup> tranche (0,5 P <sub>LR</sub> à 0,6P)	3 <sup>e</sup> tranche (0,6 P <sub>LR</sub> à 0,7P)	4 <sup>e</sup> tranche (0,7 P <sub>LR</sub> à 0,9P)	5 <sup>e</sup> tranche (0,9 P <sub>LR</sub> à 1,1P)	6 <sup>e</sup> tranche (1,1 P <sub>LR</sub> à 1,3P)	7 <sup>e</sup> tranche (1,3 P <sub>LR</sub> à 1,5P)	8 <sup>e</sup> tranche (Rémunération ≥ 1,5 du plafond de sécurité sociale)
Rémunération brute mensuelle	Inférieure à 1 932,00 €	De 1 932,00 € à 2 318,39 €	De 2 318,40 € à 2 704,79 €	De 2 704,80 € à 3 477,59 €	De 3 477,60 € à 4 250,39 €	De 4 250,40 € à 5 023,19 €	De 5 023,20 € à 5 795,99 €	Supérieure ou égale à 5 796,00 €
Forfait mensuel pour un logement d'une seule pièce principale	54,11	63,14	72,03	81,06	99,33	117,18	135,31	153,16
Forfait mensuel par pièce, si le logement comporte plusieurs pièces	28,98	40,53	54,11	67,55	85,61	103,39	126,07	144,13
soit, forfait mensuel pour un F3	86,94	121,59	162,33	202,65	256,83	310,17	378,21	432,39
soit, forfait annuel pour un F3	1 043,28	1 459,08	1 947,96	2 431,80	3 081,96	3 722,04	4 538,52	5 188,68
soit, forfait annuel pour un F4	1 391,04	1 945,44	2 597,28	3 242,40	4 109,28	4 962,72	6 051,36	6 918,24
soit, forfait annuel pour un F5	1 738,80	2 431,80	3 246,60	4 053,00	5 136,60	6 203,40	7 564,20	8 647,80



ASH/24-1003-42 du 01/04/2024

**APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANTS POLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS - RENTREE SCOLAIRE 2024**

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr)

3 postes d'enseignants en classes bilingues LSF/Français écrit et 1 poste d'enseignant de LSF sont à pourvoir au sein du pôle d'enseignement des jeunes sourds pour la rentrée 2024.

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires et non titulaires.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter aux fiches de poste ci-jointes précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr) dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :

Objet :

- POSTE ENSEIGNANT EN PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 - NOM – PRENOM
- POSTE ENSEIGNANT DE LSF – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 - NOM - PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : DRRH : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.

Pour les enseignants :

- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2<sup>nd</sup> degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

# FICHE DE POSTE

## Année 2023-2024

<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant de classes bilingues langue des signes française (LSF) / français écrit - Pôle d'enseignement des jeunes sourds</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	3 postes d'enseignants en classes bilingues (LFS-FE) implantés à l'école de Saint Tronc Castel Roc, Marseille, 10ème
	<b>CADRE GENERAL</b>	<p><b>Référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ;</li> <li>- Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ;</li> <li>- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ;</li> <li>- Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ;</li> <li>- Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018).</li> <li>- Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017)</li> </ul> <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté de 3 postes d'enseignants spécialisés. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Pour la rentrée 2024, il se composera d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe sera accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p><b>Principes majeurs du PEJS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ;</li> <li>- Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ;</li> <li>- Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ;</li> <li>- Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée.</li> </ul> <p><b>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental) ;</li> <li>- Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ;</li> <li>- Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ;</li> <li>- Permettre aux élèves signants d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre</li> </ul>

		<p>au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</p> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur.</p>
	<b>COMPE- TENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier</li> <li>- Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdit�</li> <li>- Avoir des compétences p�dagogiques et didactiques sur les diff�rentes modalit�s de communication alternative ou de soutien � la communication</li> <li>- Faire preuve de qualit�s relationnelles av�r�es et poss�der de r�elles capacit�s � travailler en �quipe dans le cadre de l'�cole comme du PEJS et � coop�rer avec les parents et les partenaires de l'�cole.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (dipl�mes/ exp�rience )</b>	<p>Postes ouverts aux enseignants du 1�r degr� titulaires ou non-titulaires. Les professeurs des �coles devront prioritairement �tre titulaires du appei. Les personnels n'�tant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. Ils devront �galement �tre certifi�s en LSF et attester d'un niveau de ma�trise B2 (et visant le niveau C1).</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Les postes sont � pourvoir au 1�r septembre 2024.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Les obligations r�glementaires de service sont celles du corps d'origine. Pour le 1er degr� : 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant �l�ves et 108 heures annuelles (r�unions et 18 heures de formation continue).</p>
	<b>MODALIT�S DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidatures doivent �tre transmises par e-mail � <a href="mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr">ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</a> dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'�tablissement, selon les consignes ci-dessous :</p> <p>Objet : POSTE ENSEIGNANT PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 – NOM- PRENOM</p> <p>Copie � : circonscription ou �tablissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie � : DRRH : <a href="mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr">ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un curriculum vitae,</li> <li>- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du t�l�phone portable pour envoi de la convocation.</li> </ul> <p>Pour les professeurs des �coles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le dernier rapport d'inspection,</li> <li>- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'�ducation nationale CCPD ou ASH.</li> </ul>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29 Mme Magali BASSET, CTD ASH 13 : 06 34 18 52 44</p>

# FICHE DE POSTE

## Année 2024-2025

<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant de LSF en classes bilingues : langue des signes française (LSF) / français écrit Pôle d'enseignement des jeunes sourds 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	1 poste d'enseignant de LSF en classes bilingues (LFS-FE) implanté au collège Louis Pasteur, Marseille, 9ème
	<b>CADRE GENERAL</b>	<p><b>Référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ;</li> <li>- Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ;</li> <li>- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ;</li> <li>- Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ;</li> <li>- Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018) ;</li> <li>- Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017)</li> </ul> <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté d'un professeur de LSF. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Pour la rentrée 2024, il se composera d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe sera accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p><b>Principes majeurs du PEJS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ;</li> <li>- Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ;</li> <li>- Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ;</li> <li>- Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée.</li> </ul> <p><b>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux élèves en classe bilingue au sein du PEJS de maîtriser la LSF. La LSF est enseignée en tant que telle et à ce titre des temps spécifiques d'enseignement lui sont consacrés. Elle est par ailleurs la langue de travail et de communication. Les apprentissages en LSF, de la LSF et du français écrit doivent se conduire de manière concomitante.</li> <li>- Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un</li> </ul>

		<p>apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental). Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ;</li> <li>- Permettre aux élèves signants, d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</li> </ul> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier</li> <li>- Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdité</li> <li>- Avoir des compétences pédagogiques et didactiques sur les différentes modalités de communication alternative ou de soutien à la communication</li> <li>- Faire preuve de qualités relationnelles avérées et posséder de réelles capacités à travailler en équipe dans le cadre de l'école comme du PEJS et à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes/ expérience)</b>	Poste ouvert aux titulaires et non-titulaires, détenteurs du niveau de maîtrise C1 en LSF
	<b>NOMINATION</b>	Le poste est à pourvoir au 1 <sup>er</sup> septembre 2024
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Les obligations réglementaires de service sont celles du corps d'origine régies pour le 2 <sup>nd</sup> degré par le décret 2014-941 du 20 août 2014.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <a href="mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr">ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</a> dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :</p> <p>Objet : POSTE ENSEIGNANT PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 – NOM-PRENOM</p> <p>Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie à : DRRH : <a href="mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr">ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un curriculum vitae,</li> <li>- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,</li> </ul>
	<b>CONTACT</b>	<p>Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29</p> <p>Mme Magali BASSET, CTD ASH 13 : 06 34 18 52 44</p>



DSDEN04/24-1003-21 du 01/04/2024

**INSTRUCTIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE DES PERSONNELS AFFECTES A LA RENTREE 2024 DANS UN DEPARTEMENT D'OUTRE-MER OU DANS LA COLLECTIVITE D'OUTRE-MER SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Références : Décret n°89-271 du 12 avril 1989 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de changement de résidence des personnels civils à l'intérieur des départements d'outre-mer, entre la métropole et ces départements, et pour se rendre d'un département d'outre-mer à un autre - Décret n°2016-1648 du 1er décembre 2016 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat affectés à Mayotte

Destinataires : Tous les personnels de l'académie

Dossier suivi par : Mme LALLEMAND - Tel : 04 92 36 68 53 - Mme PALMAS - Tel : 04 92 36 68 72 - Mme SOUTOUL - Tel : 04 92 36 68 98 - courriel : ce.pafd-demenagements@ac-aix-marseille.fr

**Sous condition de durée de service dans la précédente affectation**, les agents mutés puis **affectés à titre définitif** à la rentrée 2024, de l'académie d'Aix-Marseille vers un Département d'outre-mer : Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte ou dans la collectivité de Saint Pierre-et-Miquelon, peuvent bénéficier d'une prise en charge forfaitaire de leurs **frais de changement de résidence**.

Cette indemnisation comporte deux volets :

- a) l'indemnité forfaitaire pour **le transport du mobilier** ;
- b) le titre de transport (billet d'avion aller) pour le **transport des personnes**.

Pour bénéficier de cette **prise en charge** :

1°) dès réception de l'arrêté d'affectation à titre définitif, les personnels **demandent par écrit** l'examen de leurs droits à indemnisation à la **division du personnel** (DP) dont ils relèvent : DIPE, DIEPAT, DEEP (rectorat), DRH (universités) ou DP du 1er degré en DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Cette dernière prendra, s'il y a lieu, l'**arrêté d'ouverture de droits aux frais de changement de résidence**, puis en transmettra dans les plus brefs délais 1 exemplaire à l'agent et 1 au Pôle Académique des Frais de Déplacement (PAFD).

2°) Afin de faciliter l'organisation du départ, le **PAFD** adressera par courriel aux bénéficiaires une **notice d'information** sur les modalités pratiques du versement d'une avance sur l'indemnité forfaitaire, *dans la limite des crédits disponibles*, et/ou de la mise à disposition du titre de transport (billet(s) d'avion aller simple) **avant le départ**.

3°) Lorsque les bénéficiaires n'ont pas demandé d'avance et/ou de billet(s) d'avion et qu'ils ont pris leurs nouvelles fonctions, ils demandent par courrier **au PAFD, service en charge de la gestion des frais de changement de résidence**, un **dossier financier** en indiquant l'adresse postale d'expédition. Ce dossier permettra le versement de l'indemnité forfaitaire et/ou le remboursement du/des billets d'avion. La carte d'embarquement est une **pièce obligatoire** pour le remboursement des frais. La prise en charge du billet se fait sur la **classe économique**.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*